

Expériences nouvelles fur les propriétés de l'alkali volati fluor; par Mr. Martinet; curé de Soulaines, près Bar-fur-Aube. A Paris, de l'imprimene de Monsieur. in-8°. Prix 10 s.

'Empire de la mode s'étend hélas! sur 1 la vie & la fanté de l'homme, commè fur les choses les plus indifférentes. Un enthousiasme inconcevable s'étoit emparé de cent mille têtes, il y a quelques années, pour exalter les vertus de l'alkali volatil fluor. On se seroit bien gardé de sortir sans être muni d'un flacon qui en fût rempli. Le prestige est dislipé, pour faire place à d'autres illusions, qui ne peuvent nous manquer tandis que nous ferons faits comme nous le fommes. Le sel fluor est rentré dans la classe des remedes, & ne tient dans la médecine qu'une place relative à certains objets. Les expériences de Mr. Martinet ne lui rendront pas fa premiere importance. On a du même auteur Observations medico chymiques sur le eancer, Paris 1781, où il rend compte de Quatre tentatives faites avec l'alkali fluor à pour la guérison du cancer; & convient qu'il n'a obtenu de cicatrifation de l'ulcere que dans fa premiere tentative. Encore faudroit-il s'affurer que cet ulcere fut un véritable cancer.

Au lieu de ces expériences douteuses, jo placerai ici une observation certainement

1. Novembre 1784. utile, qu'un citoien éclaire m'a prié d'insérer dans ce Journal pour la confervation de ses femblables. Elle regarde le danger des puits creufés dans le voifinage des fosses d'aifance. Chose à laquelle on ne fait pas affez d'attention, fur-tout dans les grandes villes. & qui peut avoir des fuites très-fâcheuses fur-tout chez le petit peuple moins délicat fur les qualités de l'eau & plus tardif à s'apercevoir de celles qui intérefferoient fa confervation. On a vu des familles faire trèslongtems ufage d'une eau très-infecte, fans s'en plaindre & fans fonger à lui en substituer une autre. l'habitude & les progrès gradués de la corruption les afant prémunies contre la répugnance. C'est un point qu'un médecin qui voit plusieurs personnes incommodées dans une maifon fans en connoître les caufes, ne doit pas négliger l'examen.



Bentrage zur pragmatischen Geschichte 2c.

Additions à l'Histoire des Jésuites. Fribourg 1783, & se trouve chez l'imprimeur du Journal. Broch. in-4°. de 22
pag.

Spèce de caricature qui renchérit sur tout ce qu'on a dit & écrit contre les Jésuites, & ajoute les choses les plus étonnantes aux accusations qu'on a accumulées comme des monts sur la tombe de la désunte Société. On remonte ici jusqu'au tems des Pharaons

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTERAIRE

I. NOVEMBRE

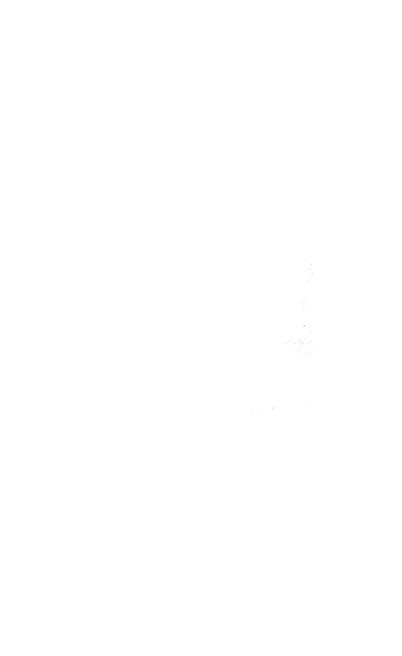
1784.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, via vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique.

Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.





JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTERAIRE.

I. NOVEMBRE.

1784.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Les Helviennes, ou Lettres provinciales philor faphiques.

TROISIEME EXTRAIT

On voit des le commencement du trois fieme volume, où il s'agit de la liberté de l'homme, la désespérante vicissitude des systèmes que la philosophie a produits sur cette matiere, & combien de fois le même homme s'est dit libre & esclave. Laissant-là ces sophistes inconsistans, l'auteur établit la liberté comme le fondament essenciel de

Journal hift. & litt.

720

toute morale, comme une condition indifpenfable à la constitution d'une action vertueuse ou criminelle. " Oue sera-ce en effet , que les Cromwel , les Néron , les Tibere . à l'école de nos fatalistes? Soit qu'avec nos Lucreces modernes, ils prêchent hau-. tement la plus invincible nécessité, foit qu'avec nos Voltaire, nos Diderot, nos ., d'Alembert . ils gênent tellement la liberté. qu'elle ne foit plus qu'un vain nom; les plus , grands fcélérats de l'univers feront-ils plus coupables & plus responsables de leurs acs, tions, que cette machine qui suit un mouvement dont elle ne fauroit se défendre? le commendai le meurtre de ma mere, dira un 2. Néron à Mr. d'Alembert; mais avois-je , fait ces loix du mouvement, auxquelles 23 je me trouve assujetti depuis le premier instant de ma naissance? Il en est résulté 29 dans ma machine une suite de mouvemens 3, dont je n'étois nullement le maître. Lorsgo que l'ouvrois la bouche pour ordonner ce meurtre, je n'étois donc pas le maître de », donner cet ordre ou de ne pas le donner, de le faire exécuter ou de m'y oppofer? S'il y a mille mondes fujets aux , mêmes loix, continuera ce monftre, w ne m'apprends qu'il y a eu au même instant . mille Nérons affaffins de leur mere: & toi , même, à ma place, ou Empereur Romain dans un de ces mondes, en conséquence de ces loix, tu aurois, au même instant que moi , assassiné Britannicus . Burrhus . Séneque, Ocavie, Agrippine, ton épouse.

ta mere! De quel droit ofes-tu me reprocher des crimes que ta main eût commis comme la mienne? De quel droit ofestu ne voir qu'un monstre dans celui dont les mêmes circonstances auroient fait ton image? Apôtres de ces loix immuables qui enchaînent les actions des hommes, sous quelque dehors que vous vous préfentiez, répondez au tyran, à l'assassin, au brigand qui applique vos dogmes à ses crimes; ou soussinez que je déteste également le parricide même, & celui dont les leçons ne tendent qu'à l'absoudre.,

La maniere dont les philosophes répondent cette difficulté, est aussi pitorable, que la éplique de l'auteur est victorieuse. " Je le fais, nos vains fages, pour diffraire le public de l'horreur qu'inspire leur doctrine. répéteront sans cesse le grand nom de vertu, d'humanité, de bienfaisance: mais estce de leur part une dérisson outrageante pour nous? est-ce une illusion provenue de la foiblesse même de leur intelligence? Qu'est-ce que la vertu sous les loix immuables de la fatalité? Ils ont ofé le dire. les infersés! la vertu est cette machine bienfaisante, dont les ressorts sont mus en ma faveur (Syft. de la Nat. -- Bon Sens de l'homme, &c). Mais elle est donc aussi ce tronc fertile dont les branches me tendent le fruit qui me nourrit? Et le philosophe qui dirige le cours de ma vie, n'a pas plus de vertu que cette aiguille dont , la marche m'apprend l'heure du jour. L'un

322 Journal hist. & liee.

.. & l'autre est forcé de me servir par le jeu des resforts : l'un & l'autre aura donc la mê-.. me part à mon respect & à mon estime. Toute ma confcience se révolte contre ces dogmes flétrissans; toute la nature me dit que mes vertus sont dans le bien que i'ai sa fait par choix, & non pas en machine; mes vices, dans le mal dont i'ai pu me défendre; que tout mérite ou démérite part de ma liberté, comme du feul principe de louange ou de blâme, de toute récompense & de tout châtiment. Lorsque mon . cœur me dit que toutes mes actions font , à moi, que ma volonté les a déterminées a librement: c'est alors que j'espere ou que , je crains de la part de leur juge; c'est s, alors que je m'en applaudis ou me condamne: j'aurois beau vouloir me le cacher. lorfque le remords parle, je fens que mon crime est celui du libre arbitre. Si la , force & la contrainte ont dirigé mon bras. so le pourrai pleurer fur les maux dont il , fut l'instrument; mais ma douleur ne sera point mêlée au reproche intérieur. Je pa-32 roîtrai fans crainte devant un Dieu juste. se Je pus être malheureux, je ne suis point », coupable, & ce Dieu n'a pas de supplice , pour la nécessité. ..

Sur le grand dogme de l'immortalité de l'ame les philosophes ne sont pas plus décidés que sur sa liberté. Raynal, d'Argens, Voltaire en ont parlé avec tout le transport qu'inspire une sublime & consolante vérité; mais ils ne l'ont pas plus épargné quand la bile noire leur a donné du goût pour le néant, ou qu'une confcience ulcérée leur à montré au-delà du tombeau les vengeances de l'Eternel. Rien de plus ridiculement abfurde que le genre d'immortalité imaginé par Diderot; c'est une suite de métamorphoses les plus étranges, dont on ne peut affigner ni le commencement ni la fin. On en prendra une légere notion dans cette épitaphe destinée à cet homme rare:

Le commentaire qu'on voit ici de cette curieuse épitaphe, est tiré entierement des œuvres de M^r. D. (a). Mais laissant bientôt à

⁽a) Cette rare & profoude théorie d'immortalité fait des progrès en Allemagne. Un Grauen Journal, dont un de mes correspondans a três bien pressent les opérations *, vient de la commenter d'une maniere délicieuse. Toutes les femmeleues, descendantes des femmes de l'ancienne Germanie, en feront leur morceau friant. Aussi n'est-ce qu'à elles que s'adresse cette précieuse découverte, ainsi que d'autres agréables impiétés & absurdiés de toilette. On nous instruit de tout cela dans un Averissement qui vient de parottre, destiné fans doute à être placé à la tête du lumineux ouvrage, quoique peutêtre contre le gré des rédacteurs ou plusôt des rédactrices (car on dit que six filles de

364 Journal hift. & litt. côté ces rêves creux. l'auteur parle de l'immortalité véritable de l'ame, telle que les fages de tous les fiecles & de toutes les nations l'ont conçue, d'une maniere digne de cette grande vérité. Il établit d'abord l'importance de ce dogme, d'où il conclut qu'il doit être facile à faisir & que ses preuves doivent être à la portée de tout le monde " De cette question seule: Mourrai-ie tout entier? dépendent mes devoirs, ma dignité, . mon bonheur; mes devoirs, parce que. , si je ne suis fait que pour le présent, la , jouissance seule du présent doit m'occuper; . ma dignité, parce que, fi mon terme est , celui de la brute, je n'ai au-dessus d'elle , qu'une intelligence & une liberté moins , sûre que l'inftinct; mon bonheur, parce , que, fi je fuis immortel, l'éternité dépend , de l'ufage du tems. Je me livrerai donc , encore avec confiance à la recherche d'une vérité trop effenciellement unie à mes grands , intérêts, pour que l'Auteur de la nature , ait pu ou dû m'en faire un myftere impénétrable. le l'envifagerai fous tous les , jours possibles, sans me flatter moi-même, , fans me laisser aller à des prétentions que , je verrois pouvoir devenir chimériques. .. Mais que tous nos vains fages s'éloignent; avec eux je ne puis que douter ou m'éga-

j. en sont chargées). Cet Avertissement, qui est une pièce remarquable, se trouve chez l'imprimeur de ce journal & dans la plûpart des villes de l'Allemagne occidentale.

e rer; & toute erreur ici retombe fur moimême; & le doute seul seroit mon sup-

. plice. ..

Trois propositions successivement discutées forment un argument qui ne fauroit être proposé avec plus d'ordre & de force. & dont nul fophisme ne peut affoiblir l'impression. 66 Mon ame pourra-t-elle sublister tout entiere après la deftruction de ce corps qu'elle habite? - Mon ame, après la destruc-, tion de ce corps, pourra-t-elle, non-seulement conserver toute sa substance, mais encore toutes fes facultés? --- Mon ame doit-elle subfister après mon corps, & jouir de toutes fes facultés ? ... La premiere de ces questions est suffisamment éclaircie par ce qui a été dit dans le fecond volume sur la fimplicité & la spiritualité de l'ame. L'auteur s'arrête plus longrems à la seconde & fait admirablement fentir l'indépendance de l'ame du ministère de ses organes, non-seulement dans le tems où les régles de son union avec le corps ne subfifteront plus, mais dans le tems même où cette union réprime fon effor & où en la férvant le méchanisme du corps. la tient en quelque façon affervie. 6 Etre penfant, je vojs encore mieux combien , peu mes organes tiennent à mes facultés intellectuelles & ? leur exercice. Le fombre voile de la nuit n'empêche point mon ame d'appeller le foleil ou de le contempler. Qu'elle fuive mon corps dans fon dernier & ténébreux afyle; l'aftre du jour defcendra pour elle dans l'antre de la mort;

36 Journal hist. & litt.

elle le créera par la penfée. Dans la nuit du tombeau, elle se nourrira de la splendeur des cieux. Dans le plus profond filence de mes fens, elle parle aujourd'hui à l'Eternel, elle se ranime, s'éleve, se réchauffe par la méditation; elle se fait un monde par fon intelligence; elle voit le passé & l'avenir toujours nuls pour mes se fens. Que lui importe donc que mes organes n'existent plus pour elle? Avec a la fermeté du Sage, je puis dans cette , vie goûter la paix, la joie, tandis que mon corps éprouve des besoins & des . infirmités ; avec une existence languissa fante, je pourrai conserver toute la fer-, meté, & fouvent toute la pénétration de l'esprit : qu'importe donc à l'ame que le corps se déchire en lambeaux? C'est fa prison qui se dissout; réduite à elle-" même, elle n'en distinguera que mieux ... une existence dont le sentiment n'est plus partagé. Sa chaîne s'est brisée; elle en sera plus libre & plus fublime dans fes élans. Le voile des sens est tombé; sa lumiere est plus pure; le tems de ses doutes, de se fes incertitudes, est passé. Ce qu'elle n'avoit sçu que par l'usage résiéchi de sa raifon , elle le voit , le fent , l'éprouve en cet instant. Après tous les ravages de la mort. elle se trouve encore toute entiere, & dit en triomphant: Les élémens se font dissous; , je suis encore ce que j'étois; je ne fus , donc jamais leur vain ensemble. Ces fibres. ces organes ne sont plus que poussiere, & , je pense; ils n'étoient donc ni moi, ni

s, ma pensée; leur mobilité ne sut pas mon essence: leur secours ne sut pas un be-

s foin.

La troisieme proposition qui tire particulierement fes preuves des perfuations morales reçues chez toutes les nations de l'idée d'un Dieu juste, ennemi du crime, ami de la vertu, est traitée dans une étendue proportionnée à fon importance, à fon impresfion falutaire & confolante fur tous les cœurs que la corruption n'a pas fermés à la vérité. Oue peut-on ajouter à cette apostrophe que . dans le trifte & absurde système de l'anéantissement, tout homme de bien peut adressez au Créateur? " l'ai vu l'impie heureux, fier , de ton oubli; il élevoit la tête, & l'use nivers s'inclinoit devant lui. Ses plaisirs se , suivoient comme les jours. Il étoit respecté. so puissant, & redouté. Voilà ce que tu fis pour l'ennemi de la vertu & de ton nom. l'ai vu le juste vivre dans le mépris. l'in-, digence & l'infirmité. Il fut persécuté, ca-, lomnié, opprimé; il mourut. Voilà ce que tu fis pour la vertu. Eh! l'instant où le 29 juste alloit te demander sa récompense. 29 l'instant où les forfaits du méchant appelso loient ta vengeance, est celui que tu prends pour confondre & l'injuste & l'im-» pie dans les mêmes abymes, pour englou-, tir dans le même néant & tous les crimes , & toutes les vertus! Dieu puissant! tu fais so donc des prodiges, pour m'apprendre à te hair, pour me dire que la justice n'entra sa jamais pour rien dans tes projets 2 Quel

s, fera donc mon crime, si je me dis meils, leur que toi? ou plutôt quel n'est pas le
s, crime du faux sage, dont les dogmes seuls
s, m'inspirent ce blasphême? Ne vaudroit-il
s, pas mieux que tu n'existasse pas, que de
s, te montrer tel qu'il apprend aux nations
s, à te voir, lorsqu'il veut que mon corps
se mon ame ajent une même sin?

Il est difficile de rendre des vérirés sublimes & purement intellectuelles par des tableaux plus expressifs que ceux de l'auteur. Tout devient vivant fous fa plume, tout parle, tout agit en faveur des principes qu'il défend. Quoi de plus animé, d'un intérêt plus vif & plus touchant que cette prosoppée? " Que tout ce qui existe sur la terre de brigands. , d'alfassins, de fourbes, d'imposteurs, de tyrans, de scélérats, se réunisse; qu'ils s'affemblent de toutes les parties de l'univers. Et vous qui, fur le trône ou fous le toit d'une humble chaumiere, dans nos villes ou dans nos campagnes, chérissez encore le nom de la vertu, rassemblezvous auffi; un mot de votre part va révéler aux fages la vérité la plus importante au genre humain. Je n'exigerai point que vous la connoissez vous-mêmes cette vérité; tout ce que je demande, c'est que vous nous difiez où votre cœur defire la e trouver. ..

"Répondez les premiers, vous dans qui la vertu reconnoit ses enfans. Soit que cet univers n'ait été pour vous qu'une vallée que vos jours s'écoulent

dans la joie & dans l'abondance; dites-.. nous quel seroit l'objet de vos desirs. Si .. vous aviez vous-mêmes vos deftins à former, cette ame, que nul crime ne fouille, feroit-elle immortelle? Quelles acclama-. tions! quelle ardeur! quels transports!

, tion . tous les justes desirent ardemment

, fange; il n'en est pas un feul qui ne gagne

Oui, l'homme de bien , oui, fans excep-, de furvivre à ce corps de pouffiere & de as à l'immortalité. Répondez à présent, vous, fléaux des empires & des fociétés, Néron, Domitien . Cromwel . Cartouche . Ravaillac . » homicides, empoisonneurs, parricides, ré-, pondez; voudriez vous survivre à vos fors faits & paroître à la mort devant le Dieu , de la justice. Je ne demande point si vous 22 le redoutez encore, ou fi vous avez pu etouffer les cris d'une conscience qui » vous en menaçoir. Répondez oui ou non. Defirez-vous le néant pour votte ame, ou " l'immortalité? — Oui, qu'elle périsse a avec le corps cette ame : vos cœurs ont a invoqué contre elle la mort & le néant. La vérité n'est plus un mystere pour moi : , les vœux & les befoins de la vertu me , l'ont manifestée. Je savois qu'il n'est point , dans la nature de cause affez puissante pour détruire mon ame; je favois qu'un Dieu juste & bon ne l'anéantit point. Toi . vain sage, qui crois lire tes destinées dans les vœux de l'impie, puisses-tu être suivi par-tout de ces hommes qui trouvent dans

, tes dogmes l'objet de leur desir. Applate p, dis-toi de ton cortege; mais afin que ta p, honte égale fon triomphe, regarde autour p, de toi dans ton école, & nomme tes dif-

L'épiphoneme suivant serme cette belle & éloquente tirade avec autant de dignité que de force, & acheve d'imprimer au grand dogme de l'immortalité un caractere de vérité divine. " C'étoit donc à ce point de bassesse & d'humiliation que devoit aboutir tout le , faste & l'orgueil de nos Lycées? Dieu juste! Dieu puissant! tu devois au faux fage cette dégradation ; le plus vain de tous les êtres devoit être le plus humilié. Fier de cette raison que tu avois toi-même mise en lui, il n'avoit usé de ce don précieux que pour s'élever contre toi; tu devois le confondre & le faire ramper à côté de la brute. Dépouillé de tous sos , privileges, & privé de leur fouvenir même. , il devoit s'affocier à l'être qui ne te connoit pas. & fe giorifier d'avoir vu fon femblable dans la bête. Avec tout le venin du repuile qui se traîne sous l'herbe, il ne lui reftoit plus à conferver dans sa bassesse, s, que son rifible orgueil. Tu le lui a laissé comme un titre de plus à nos mépris. Qu'il s'applaudisse donc du rang qu'il a choisi; a l'abus de la raifon l'en a rendu plus digne que la bête elle-même. ..

La digression que fait ensuite l'auteur sur l'ame des brutes, est le fruit d'une philosophie lumineuse & prosonde. Il combat sortement

panimal pourra partager avec elle. C'ert ici, ô homme! qu'il faut t'en fouvenir. Tu tiens aux deux extrêmes; à la bête, & à Dieu. T'es pieds foulent la terre; mais ta tête s'éleve vers les cieux. Qu'importe que ce corps pese encore sur le globe dont il a fait partie? Ton œil en est-il moins

g, il a fait partie? Ton ceil en est-il moins dirigé vers l'Olympe, où tu dois aspirer?

tes? Cette question, dont la solution (la place de l'homme une sois bien assurée) paroit être assez indifférente, a de tous tems occupé les philosophes. Plusieurs ont quu que cette ame pouvoit n'être ni matiere ni esprit, puisque la distance infinie entre ces êtres intermédiaires. Notre auteur en appellant l'ame des brutes simplement immatérielle, observe que quand elle seroit esprit, elle seroit encore essenciellement différente de celle de l'homme. La comparaison qui établit cette vérité, ne laisse rien à destrer. L'esprit de

330 Journal hift. & liee.

", l'homme , lui dirai-je , est immatériel's , nous l'avons démontré : l'Etre fuprême tout entier est immatériel; il n'est plus , tems de nous le contester. Quel homme e cependant ne fent pas que fa nature, fon .. effence & fa fubstance a n'est & ne fauroit être la nature, l'essence & la substance de la Divinité? Quel homme ne voit pas . que la même fubstance & la même pature me donneroient les mêmes attributs . les nêmes facultés? Et quel homme ofera fe donner les attributs , les facultés de Dieu , . ou lui prêter ses vices, ses foibless? Nous fommes fon image; c'est lui-même qui l'a tracée. & c'est-là notre gloire. Mais qu'elle nous suffise; le plus parfait des types ne . fauroit offrir que la ressemblance, & non pas la nature & l'effence du modele. Par un nouveau point de vue, aussi clair dans le développement que décifif dans le réfultat. l'auteur montre dans l'homme privé de l'usage de la raison par le désordre des organes, que tout ce qui paroit être dans les brutes l'effet de l'intelligence, ne l'est en aucune maniere. Entrez avec moi dans ces , fombres réduits où il ne reste plus de . l'homme que la bête; observez ces mortels. victimes d'un délire habituel & d'un cerveau bleffé: ce qui refte dans eux, vous , le verrez supérieur à tout ce que vous avez admiré dans la bête. L'homme a dif-, paru tout entier; cependant, comme la , bête encore, & bien mieux qu'elle, ils , commandent à leur corps de s'abriter, à .. leurs

leurs mains de fervir à leurs besoins phyfiques; comme elle, & bien mieux qu'elle. ils combinent les moiens d'éviter la dou-, leur & de se procurer des plaisirs; comme elle, ils font tantôt rebelles à la voix, & tantôt dociles à la verge; comme elle, ils , follicitent vos fecours, vos générolités; ils flatteront la main qui les difpenfe; comme elle, ils tromperont celui qui les furveille ils aspireront à la liberté; ils emploieront les instrumens de l'homme pour l'acquérir; bien mieux qu'elle fouvent ils auront leurs ruses, & leur industrie, & leur in-, telligence. Cette intelligence, fi vous l'a-, viez trouvée dans la bête au même degré, i fi vous aviez vu l'animal non plus imiter simplement & répéter les sons de l'homme, mais donner à votre langage le même fens que vous, folliciter du pain quand il a faim, de l'eau quand il a foif, du feu quand il a froid, ne jamais fe méprendre à l'expression de ses besoins & de ses desirs; c'est bien alors que vous auriez cru voir dans la bête la liberté & la . raison de l'homme. Mais que votre erreur auroit été groffiere! L'homme ne paroit point encore, & vous croiez l'avoir vu tout entier. Non , cette liberté qui se réduit à tendre & retirer la main pour les besoins du corps, à fuir la prison, à plier fous le joug ou à le rompre; cette intelligence dont les opérations se bornent à connoître, à comparer dans la matiere ce qui flatte le goût, appaise l'estomac, sa-I. Part.

Journal hift. & liee.

mémoire qui ne conferve des traces difinctes que de l'objet terreftre; cet entendement qui ne faisit plus rien que de relatif aux organes; cette volonté qui ne fait plus vouloir, quand l'animal est saisfait; cette langue même qui n'articule plus de sons, lorsque tous les besoins du corps sont remplis: non, rien de tout cela n'est ni la liberté, ni l'intelligence, ni la mémoire, ni la volonté, ni la raison, ni la langue de l'homme.

Rien n'égale la beauté & la force du contraîte que l'auteur trace de l'animal dans son plus haut degré de perfection, & de l'homme privé de tout excepté son ame. "Donnez, à la brute toutes ces facultés, & venez voir, le sage dans les fers; c'est-là que je pour, rai vous faire voir la liberté de l'homme commençant où celle de l'animal finit; & tout l'empire de la raison s'étendre, &

, toutes les facultés de l'homme se développer où l'animal n'a plus d'idées.

"Que les tyrans menacent, que leurs

bourreaux étalent leurs inftrumens de

mort; ils ont enchaîné le fage fur un lit

de fer : qu'ils ordonnent le crime ou l'er
reur; l'animal est dompté; mais l'homme

va se montrer en roi. L'esprit seul conser
vant son empire au milieu des supplices,

comme dans les piéges des syrenes, le ty
ran voudra le crime & la foiblesse; le sage

montrera la vertu & la constance. Le ty
ran déchirera des membres; il menacera

1. Novembre 1784.

d'arracher une langue obstinée à publier la vérité; il n'arrachera pas le mensonge. Voilà ce que j'appelle la liberté de l'homme: c'est à dire, de penser en homme, de parler en homme, de facrifier l'erreur à la vérité, le vice à la vertu, & tous les sens à l'ame; de connoître, de voir & de choifir, non ce qui est flatteur pour mes organes, utile à ma fanté, à la confervation de ce corps de poussière, mais ce qui

est honnête & utile à l'esprit. Sophistes , flétriffans, comparez à cette liberté celle de l'animal! . Cette raison même, cette intelligence que vous exaltez dans la bête, faudra t-il la rapprocher encore des notions de la raifon, de l'intelligence de l'homme? Suivez-nous à l'école du fage . & venez éta-, blir vos paralleles; venez prêter l'oreille à , l'homme discutant sur la justice, sur l'im-, mortalité, la spiritualité, l'art de régir les peuples & de les rendre heureux; sur l'ame. la matiere la Divinité & ses attributs. Vous appellez les bêtes raisonnables faites-les donc paffer à cette école : c'eft-là qu'elles auront des yeux pour ne plus voir, des oreilles pour ne plus entendre, , une intelligence pour ne plus raisonner. C'est-la que la stupeur de l'animal sera la ntupeur de la brute & de la pierre même. , Le néant n'est pas plus nul pour lui, que ce monde nouveau; & s'il faut achever de vous confondre, que le disciple du Christ ouvre la bouche; qu'il prononce les Z 2

mots de fainteté, de rolaume des justes;
, qu'il parle de l'amour du Créateur, du
, détachement des richesses, de l'humilité de
, l'esprit, de la mortification des sens; alors
, peut être ensin vous nous direz: L'homme
, seul peut entendre ces paroles; entre l'ame
, qui peut les concevoir & celle de la bête,
, il y a l'insini. Vous n'aurez point encore
, dit assez, & vous ne l'aurez pas distincte, ment conçu. Il faut, pour bien connoître
, toute la dissérence de l'ame de la bête à
, l'ame de l'homme, se plaire à parcourir
, toutes ces régions où l'animal est nul par
, le fait, & où l'homme domine.

Nous voudrions transcrire plusieurs autres passages qui jettent le plus grand jour sur cette matiere, si la nature de nos feuilles ne nous bornoit. Il faut voir dans l'ouvrage même l'ensemble des raisonnemens relatifs à cet obiet, dont plusieurs sont neufs & présentés d'une maniere très-attachante. On doit convenir cependant que quoique les vues générales foient excellentes & offrent des réflexions de la plus grande force, il y a quelques détails qui pourroient être plus exacts, des suppositions inutiles, des concessions trop indulgentes. Instruit de sa supériorité l'auteur donne trop d'effor à sa victoire, & paroit quelques fois présenter aux vaincus des moiens de renouer le combat.

On trouve ensuite les réslexions les plus satisfaisantes sur la création, la matiere, le mouvement; & une résutation ingénieuse de la proposition d'Helvetius que penser & sen-

⁽a) Toutes ces fibres prouvent qu'il y a la une orgue admirable. Mais il faut quelqu'un qui en joue. Oh! c'est à quoi Mr. Robinet n'a pas songé.

Z 3

montrez-vous une bourse à nos malades les voilà qui se trouvent une ame, un esprit; & adieu toute leur philosophie. Vous ne serez pas étonné de lire sur leur ploge: Philosophes à jeun, ou bien les affamés. J'en ai vu quelques-uns à qui, pour un ducat, vous auriez sait écrire qu'une huître a plus d'esprit que Newson; tant la saim & le pain ont d'empire

fur ces pauvres cerveaux!

Après une description assez plaisante de son hôpital, l'auteur prend un ton plus férieux & présente en peu de mots le réfultat parfait de la philosophie. "L'insensé a dit oui; l'infensé a dit non; il oublie bientôt qu'il a dit l'un & l'autre : c'est la même inconfrance à l'école de nos prétendus fages. L'infensé n'a connu ni l'extravagance de ces principes, ni le danger, ni l'abfurdité de ces conféquences; rien ne peut l'élever à l'Auteur de son être; on ame, enveloppée fous le voile des ors ganes . femble s'ignorer elle-même; un trifte méchanisme le domine, & l'égal de la brute, il marche à côté d'elle, & fuit le même instinct. ..

Il étoit naturel qu'après avoir étonné le lecteur par une longue exposition d'absurdités vraiment incrolables dans tous les genres de notions humaines, on lui expliquât la possibilité d'un tel égarement par la recherche des caufes qui l'ont produit. L'auteur les trouve dans la haine de la révélation, dans la haine de Dieu même, dans les terreurs que donne aux médicals de la révelation.

chans la crojance d'une ame immortelle, dans la haine de l'Eglise catholique; & développe cette observation d'une maniere aussi éloquente que terrible. " Les uns l'avoient con-.. nu ce Dieu; ils n'ont pas voulu voir que l'univers étoit l'ouvrage de sa parole; qu'il , dit, & que tout fut, & fut dans le même ordre qu'il nous l'a révélé lui-même . par Moife. Plutôt que de foumettre leur esprit à la foi, ils se sont érigés eux-mêmes en architectes de la terre & des cieux. en ordonnateurs de l'univers. Un Dieu » pour les punir , livre dès-lors ce monde à , leurs disputes, & les condamne à s'égarer , fur le passé, le présent & l'avenir. Et neundum tradidit disputationi corum, ut non inveniat homo opus quod operatus , est Deus, ab initio usque ad finem (Eccle. se c. 3. v. II). Delà, toutes ces hypotheses , ridicules & absurdes, démenties par toutes es les loix de la nature; ces chûtes & ces , chocs des aftres vagabonds, ces monta-, gnes crystallisées, ces océans de verre ou de crystal fondu, ces astres qui devient la terre, ces mondes éternels & contemporains au Dieu qui les a faits. Ils n'ont pas voulu reconnoître leur Pere commun , dans celui que la révélation leur indiquoit: , delà, ces prototypes, peres de l'éléphant , & de la fouris, ces hommes engendrés and dans le même élément que le faumon; ces œufs de la terre couvés par le foleil. dont ils se voient fortir: delà, mille inepse ties physiques, débitées avec tant d'em-

340 Journal hist. & lies.
5, phase & de sécurité par nos philosophes , systématiques, inventeés par l'incrédulité,

adoptées par l'ignorance. "D'autres ont refusé au Dieu de l'univers , jusqu'à l'existence, ou se sont fait euxmêmes un Dieu à leur maniere. Celui qui .. fe manifestoit & par ses œuvres & par ses Prophetes, ce Dieu d'Ifraël, auquel ils renonçoient, s'est plu à les frapper d'aveuglement. Ils fe donnoient pour les fages du monde; ils n'en ont été que les insensés. o Quia cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, sed evanuerunt in cogitationibus suis, & obscuratum est insipiens cor corum; dicentes enim se esse sapientes, fulti facti sunt. (Epist. Rom. c. 1). Delà ces philosophes fans Dieu, ou bien au Dieu grand Tout, au Dieu atome, au Dieu électrique, au Dieu indifférent, au an double Dieu. ..

" Ceux-ci ont redouté un esprit immortel qui les foumettoit à toutes les rigueurs de cette éternité dont la révélation menace

le coupable. Pour se soustraire au bras d'un Dieu vengeur, ils ont anéanti l'esprit qui

vit en eux; ils ont foumis leur ame à a toutes les révolutions de la matiere. Cette

sa ame étoit le titre de toute leur grandeur; le Dieu qu'elle devoit leur apprendre à se servir, les a privés de toute intelligence;

s, ils font, pour ainfi dire, rang à part & au dessous de l'homme. Hi sunt qui se

go gregant semetipsos, animales, spiritum

non habentes (Epift. Jud.), facti ficut equus & mulus quibus non est intellectus (Pfal.) Delà ces philosophes automates, machines, girouettes; delà encore . ces fages esclaves du destin de la fatalité; ces vains fages, dont toutes les actions & les pensées n'ont d'autre liberté & d'autres loix que la liberté & les loix de la pierre qui tombe; qui pensent par ressort, qui veulent & qui jugent par les évolutions des pelotons de fibres. .. " Tous ensemble ont rejetté la voix qui se seule fixe l'homme dans ses opinions. Enorp gueillis de leur raison, ils n'en ont profité que pour résister à l'Eglise qu'un Dieu so avoit chargée de les instruire; tandis que "Eglise restoit inébranlable dans ses décinons, ils ont été livrés à l'esprit de verti-29 ge & de contradiction. Semblables à ces , nuées légeres qui flottent dans les airs au pe gré des vents, ils se sont égarés en mille , fens divers. Mille routes conduisent au mensonge; la seule qui devoit les ramener à la vérité, est celle qu'ils fuioient. Nubes sinè aqua que a ventis circumferuntur... nebula turbinibus exagitata (Epift. Jud. & Pet.). Delà tous ces oui, si aisément ge suivis par des non ou un peut-être. De-, là ces variations continuelles, à travers lesquelles leurs adeptes n'ont pu re-, cueillir une feule opinion fixe & déterminée. ..

L'avantage que le fimple & pauvre peuple

Journal hist. & lies.

possede en fait de science & de crojance sur ces bruïants fages du fiecle, est bien exprimé dans cette conclusion, qui est une espece de commentaire des divers passages de l'Ecriture où Dieu menace d'aveuglement les fuperbes atandis qu'il éclaire les esprits humbles & dociles. " L'arrêt en est porté, & tous nos philosophes l'ont subi. La force du génie ne vous fouffraira point à la peine attachée à l'incrédulité. Là où le peuple même ne se trompa jamais, où la raison brilla toujours de la plus vive lumiere pour le commun des hommes, en punition de votre impiété, vous ferez enveloppé des ténebres les plus épaisses. Le Lapon, dans , fa hutte, a reconnu un Dieu. & tout l'éclat de l'univers ne dessillera pas les yeux de vos fophistes. La classe la plus , ignorante des mortels fent , la bêche à la , main , la fupériorité de fon intelligence fur la brute; dans la confcience feule de fa liberté, elle trouve l'empire de fon ame : & lors même que le faux fage ordonne, il croira n'agir qu'en vil esclave; & malgré toute la fubtilité de fon génie. il doutera si le reptile ou le quadrupede ne marche pas fon égal. ..

Ce feroit abuser de la critique que de relever quelques légeres inadvertences; comme lorsque l'auteur semble ne pas s'opposer au système de la pluralité des mondes (t. 2 p. 296); lorsqu'il accorde aux brutes la pensée quoique dans un sens différent de celui où ce mot se prend ordinairement * (t. 3. p. 135); lorsqu'il traite de délire & sans aucun ménagement pour St. Thomas, le fentiment de creatione ab aterno ** (t. 3. p. 193 &c). Il y a quelques sautes d'impression; telle que moveris pour movetur (t. 2. p. 41); chissres romains au lieu de chissres arabes (p. 1 de l'Avertissement); une omission importante (t. 2. p. 99) que nous avons suppléée dans le passage tel qu'il est rendu dans le second

extrait.

^{*} Je suis tenté de croire que ce passage a été inséré par une main étrangere. La pensée (est-il dit dans cet endroit) n'est que la confeience du sentiment & le retour sur son état actuel. Il n'y a ni conscience ni retour dans la brute Elle sent, mais elle ne sait pas qu'elle sent; elle ne sait nul retour sur ce qui se passe en elle. Il est vrai que le mot actuel circonscrit & corrige un peu cette assertion; mais elle est au moins obscure, & l'auteur la résute lui-même p. 166. a Chez l'auteur la résite des sens du moment; jamais la réslexion n'a trouble ses du moment; jamais la réslexion n'a trouble ses du moment; jamais la réslexion n'a trouble ses du moment; jamais la réslexion n'a trouble se sui l'auteur qu'aux philosophes. Du reste il est apparent que st. Thomas n'a point ict raisonné avec sa justesse ordinaire; mais je voudrois traiter avec plus de ménagement une erreur qui seroit commune à des bavarda à un grand homme.



Vie de Benoit-Joseph Labre, mort à Rome en odeur de fainteté, traduite de l'italien de Mr. Marconi, lecteur du college romain, confesseur du serviteur de Dieu. A Paris, chez Guillot. 1784. Vol. in-19 de 228 pag.

Uelque dignes de foi qu'aient été les auteurs qui nous ont instruits des actions & des vertus du pieux Labre, & en particulier Mr. Alegiani *, on ne peut 1784. p. 493. nier que l'ouvrage de Mr. Marconi ne mérite une confiance tout-à-fait particuliere. Ce favant & respectable ecclésiastique a été confesseur de Labre pendant la derniere année de fa vie. & n'a d'ailleurs rien négligé pour fe procurer des notions positives sur les différens traits dont il n'avoit pas lui-même une connoissance suffisante. Cette vie est bien écrite & se sait lire avec autant de plaisir que d'édification. En voici le debut : " La France. déja si célebre dans l'histoire de la reli-, gion, par les grands hommes & les faints personnages qu'elle a produits, va bientôt se féliciter d'avoir encore ajouté à fa gloire. en donnant à notre fiecle un homme ex-, traordinaire , qui pendant toute fa vie confondu dans la foule fous le voile mé-, prifé d'une vie pauvre, vile & abjecte, , fort tout-à-coup de la bassesse & de l'obfcurité, au moment même de sa mort,

1. Novembre 1784.

345

35 Ex fixe sur son tombeau l'admiration de 1, Rome & les regards attentiss de l'univers 2, catholique, tant par l'éclat subit d'une multitude de merveilles que la renommée publie de toutes parts, que par la réputation d'une éminente fainteté. On reconnoit d'abord à ces traits sideles, Benoit-Joseph 1, Labre, dont la vie doit porter dans les 2, cœurs chrétiens, à mesure que les détails 2, prosonde de la religion & de la piété. 3, On vient aussi de mettre au jour le Recueil des nouveaux miracles ovérés var l'interces.

On vient aussi de mettre au jour le Recueil des nouveaux miracles opérés par l'intercefsion du vénérable Benoit-Joseph Labre, & d'autres pieces, lettres, extraits de lettres, mémoires & manuscrits édifians, particuliers ou répandus dans le public. Brochure de 76 p. in-12, qui se trouve à Liege, chez Lemarié : à Luxembourg, chez l'imprimeur du Journal. Le triomphe d'un vrai Chrétien, en parallele avec celui des sages du monde, petit in-12 de 48 p. plein de force & d'onction, écrit d'un style noble, serme, foutenu, mais quelques fois exalté & un peu verbiageur. Il feroit à fouhaiter que l'auteur efit retranché les détails d'une guérison rapportée d'une maniere extrémement prolixe & languissante, sans un résultat bien décidé. On le trouve chez les mêmes.



348 Journal hist. & lier. & au-dela; & l'on montre que la race jéfuitique, bien plus ancienne, selon l'auteur, que la carmélitique, est la source véritable de tous les maux qui ont affligé les Juiss, les Chaldéens & les Egyptiens. La poesse de l'auteur est aisée & naturelle, ses idées plaisantes; a tout l'ensemble de son poeme d'une impression agréable.



Le Pot est le mot de la dernière Enigme.

O Uoique je sois fort & méchant, On m'aime; je ne sais comment. Je suis peut de ma nature, Je porte avec moi la brillure; Je mets le seu dans les palais, Et malgré mes vilains sorsais (Ce qui doit paroître incroïable) On me demande à chaque table.

pour l'Histoire d'Hérodoie dont il est parse i Oct. p. 189. On trouve chez le même le dernier Vorage de Cook. 3. vol. in-8°. avec des planches. Item une nouvelle édition de l'Histoire de l'Eglise gallicane; nous en parlerons.

J'ai reçu la lettre de Mr. S. D. Je ne trouve pas mauvais qu'il publie ce que j'ai écrit.

Août fur la loi de rotation des planetes *; mais je ne puis plus prendre de part dans la discus
I Nov. fion de cette matière.

p. 357.



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

ONSTANTINOPLE (le 15 Septembre.) Le Jai Août dernier, quatrieme jour du Beiram, les principaux membres du ministere ottoman ont été confirmés dans leurs charges; & il n'v a eu d'autre mouvement. si ce n'est que le Mechtopgi ou intendant du fecretariat du grand-visir a échangé sa place avec le Beiliski-Effendi ou premier-commis de la chancellerie. Le premier gagne par cet échange à l'égard de ses appointemens; mais le second gagne en crédit, vu que l'intendant du secretariat est le premier organe du ministre dans les affaires du gouvernement intérieur; & que de ce poste l'on passe souvent à celui de Reis-Effendi ou ministre des affaires étrangeres. Le Cadileskier de Romélie étant décédé, il a été remplacé par le Cadileskier de Natolie, de la famille de Duri-Zade . frere du Mufri actuel. Le Stambol-Effendi, ou premier-provéditeur de Constantinople, a perdu fa place, il y a quelque tems, parce qu'on l'accufoit de manquer d'activité, & en retenant trop longtems les bâtimens, chargés de provisions, de les empêcher de faire de nouveaux voiages avant l'hiver. Le Topgi-bachi, ou chef du corps I. Part.

350 Journal hist. & liet. des canonniers a également reçu sa démission. Sa faute confifte à n'avoir pas maintenu la discipline parmi ses gens, particulierement d'avoir fouffert que pendant le dernier incendie cette foldatesque ait tenu les discours les plus féditieux contre le gouvernement & le grand-visir dans ses quartiers à Pera, à Galata, & à Tophana. Son indulgence en cette occasion auroit pu avoir des suites d'autant plus dangereuses, que les mutins, comptant fur l'impunité, ne craignirent point de montrer leurs intentions à découvert. Du moins quelques jours après l'on trouva en divers endroits, sur tout près des hôtels des ministres étrangers à Pera, diverses matieres combustibles, comme si l'on eût eu dessein de réduire ce fauxbourg entierement en cendres. L'on dit, que, sur les représentations de ces ministres, il a été fait des recherches pour découvrir les auteurs de pareils projets incendiaires; & quelques-uns des plus sufpects aiant été faisis ont été punis de mort.

Le 24 du mois dernier, il arriva ici deux bâtimens vénitiens, que Don Gabriel de Ariftizabal, commandant de l'escadre espagnole. a frêtés pour transporter les effets, qui se trouvoient à bord du vaisseau de guerre, le St. Pafcal. L'on répare actuellement les dommages, que ce navire a effuiés en échouant; & il remontera bientôt le canal avec le reste de l'escadre. Il se trouve parmi les effets qu'il avoit à bord, 3 mille quintaux de poudre, qui ont été dépofés dans les magafins de la Porte. Il est aussi entré dans-notre

port deux navires marchands anglois, chargés de poudre, de canons, & de mortiers. Le plus grand de ces váisseaux est une prise espagnole, faite dans la derniere guerre, montée de 40 canons, & chargée de 80 quintaux de poudre. Ces munitions de guerre ont passé dans les magasins de la Porte, qui achetera, dit-on, également le navire.

Après qu'on a eu ici durant le cours du mois dernier les plus grandes chaleurs, dont l'on se fouvienne, la contagion semble avoir entierement cessé dans cette capitale & ses environs (a); de sorte que depuis trois ou quatre semaines l'on n'a entendu parler d'aucun accident de peste. La même cause a produit les mêmes effets heureux à Smyrne & dans les isses de l'Archipel.

Le prince de Nassau a assuré, dit-on, le grand-visir qu'en moins de 4 ans l'infanterie turque égalera les meilleures troupes de l'Europe & que la cavalerie les surpassera à tous égards.

RUSSIE.

PETERSBOURG (le 25 Septembre.)

⁽a) Cela feroit croire que les grandes chaleurs qui causent souvent les épidémies, sont aussi un moren d'en être délivré par la transpiration qu'elles procurent & la sortie qu'elles, facilitent aux vapeurs nuisibles en rarésant l'air.

16 de ce mois au foir en cette capitale. Son retour étant tout-à-fait inattendu, & personne n'en aïant été prévenu, les appartemens ne se trouverent pas prêts au palais; & Sa M. su soligée de prendre pour quelques jours son logement à l'Hermitage. Le 19 Sa M. tint cour & parut en public; de sorte qu'elle paroit rétablie de la forte indisposition, qui l'a tenue allitée pendant quelque tems. Mgr. le Grand-Duc & Madame la Grand' Duchesse de Russie sont à Katschina, où L. A. Imp.

resteront encore quelques jours.

L'on apprend de Moscou, que le feld-maréchal, comte Zacharie Czernichess, gouverneur de cette capitale, est mort par les suites d'un accident des plus funestes. La maladresse de son cocher aïant fait verser son carrosse, ce Seigneur a donné malheureusement contre la pointe d'un clou, qui lui a fait une blessure mortelle au crâne, à laquelle il n'a gueres survécu.

Sa M. pour policer fes nouveaux sujets dans les provinces conquises sur les Turcs, va établir une académie à Kremenschuk, capitale de la nouvelle Russie: elle doit avoir fait des fonds très considérables pour cet établissement, afin d'y attirer les étrangers savans ou artistes. Il y a 30 ans que la ville de Kremenschuk n'étoit qu'un simple village; on s'est occupé constamment à l'augmenter à à y bâtir de nouveaux édifices; de manière qu'elle est devenue aujourd'huil considérable; on n'a rien négligé pour nettoier

le Niéper qui passe au pied de ses murs, &

le rendre navigable; chaque année on occupe à ce travail 6000 ouvriers pendant l'été; cette ville a déja des fabriques & des pharmacies, des imprimeries & plusieurs écoles; on y instruit dans les sciences 150 ensans d'officier de deux sexes aux fraix de la couronne.

Sa M. a fait présent d'une tabatiere d'or & d'une baque à diamans à Mr. Schumacher le envoié de Dannemarck lorfou'il eut l'honneur d'avoir son audience de congé. Le chevalier de la Colinière est arrivé ici récemment, pour faire les fonctions de chargé des affaires de France, jusqu'à l'arrivée du comte de Ségur, nommé ministre de Sa M. Très - Chrétienne à notre cour. Mr. Coillard . qui étoit resté ici chargé des affaires de France depuis le départ du marquis de Verac, a demandé & obtenu la permiffion de se retirer avant l'hiver, pour cause de fanté. - L'on a aussi vu arriver ici ces jours derniers de la Georgie un résident du Prince Heraclius. Ce ministre, qui restera à notre cour, est accompagné de deux fils de son maître, dont l'un a passé au service de l'Impératrice avec le grade de colonel : l'on apprend que l'autre, destiné pour l'état eccléfiaftique, sera nommé évêque de Téslis, capitale des Etats de son pere.

MOHILO w dans la Russie-blanche (le 26 Septembre.) Le nombre des membres de la Société des Jésuites s'augmente toujours confidérablement dans les Etats de Sa M; il y a quelque tems qu'un Pere de certe Compa-

Aa 3 gnie,

gnie, homme d'un certain âge, a fait à pied un voïage de plus de 600 lieues, pour avoir la confolation de finir ses jours dans le college de cette ville.

POLOGNE.

VARSOVIE (le 28 Septembre.) L'ouverture de la diéte de Grodno étant fixée au commencement du mois prochain, les grands, qui étoient restés ici, se hâtent de s'y rendre. L'évêque de Posnanie, grandchancelier de la coufonne, revenu ici hier de fon diocese avec le lieutenant général baron von der Goltz, en prendra inceffamment la route, ainfi que Mi. de Zugehor, résident de Courlande, dont la préfence y fera d'autant plus nécessaire, qu'on assure qu'il se traitera à la diéte des affaires importantes, relatives à ce duché. Le comte Rybinski , évêque de Cujavie, est attendu dans peu de retour de Paris, pour se rendre également à Grodno. Ce prélat, qui étoit fort lié avec le feu prince-primat, a été témoin de sa mort. A Gnesne l'on se prépare à faire de magnifiques obseques à ce défunt archevêque, dont le fiége avec la primarie semble décidément assuré au prince Poniatowski, évêque de Plocko, frere du Roi.

Comme la ville de Grodno n'est pas des plus considérables ni des mieux situées pour la tenue d'une assemblée nombreuse, l'on avoit craint, que la disette ne s'y sit sentif d'abord: mais par les bons arrangemens, qu'a pris le comte Gurowski, grand-maréchal de

Lithuanie, les vivres y arrivent en abondance. Il n'en est pas de même du logement qui y manque: plusieurs des nonces, qui sont venus les derniers, n'en ont pu trouver en ville & ont dû prendre des quartiers dans les fauxbourgs & villages voisins, déja rem-

plis d'étrangers.

Il n'est presque plus douteux qu'il ne s'agisse d'un changement par rapport à la Courlande; quoiqu'on nomme plusieurs concurrens, il est probable néanmoins, que le
prince Potemkin l'emportera sur ses compétiteurs. L'affaire doit se régler à la diéte de
Grodno; & suivant l'opinion la plus vraisemblable, le prince Potemkin entrera d'abord en possession de ce duché; cependant le
duc actuel en conservera le titre sa vie durant.

Dantzio (le 4 Octobre.) Nos différens avec la cour de Berlin, qui duroient depuis plus d'un an, qui pendant certaine époque paroiffoient menacer la ville d'une ruine entiere, & qui avoient attiré l'attention de toute l'Europe, viennent enfin de se terminer à Varsovie d'une maniere avantageuse pour les deux parties, ou qui du moins ne nous laisse lieu à aucun regret. C'est à la puissante intercession de Cathérine II que nous sommes redevables de cette heureuse issue d'une crise, qui nous a fait passer bien des momens d'inquiétude & d'angoisse. La convention a été conclue à Varsovie le 7 Septembre dans les termes suivans.

Attendu que depuis quelque tems il s'est élevé entre S. M. le Roi de Prusse & la ville 356 Journal hlst. & litt.

de Dantzig un différent désagréable & préjudiciable, d'où il a résulté des négociations sous la médiation de Sa Majesté l'Impératrice de Russie & de Sa Majesté le Roi de Pologne, & qu'à cet effet, du côté de Sa M. Prussienne, le conseiller de légation de Buchholtz, résident à la cour de Pologne, & du côté de la ville de Dantzig les conseillers Weickmann & Gralath ont été pourvus de pleins-pouvoirs convenables, il a été conclu à ce sujet, de part & d'autre, l'accord suivant.

ART. I Le magistrat de la ville de Dantzig reconnoit, que du côté de la ville, par malentendu, inconsidérement, & par préjugé, les choses en sont venues contre Sa Majesté Prussienne & contre se sujets au point, qu'ils ont été insultés par quelques habitans de la ville de Dantzig. En conséquence le dit magistrat en demande pardon à Sa M. Prussienne, au nom de la ville; & il promet, qu'à l'avenir on se conduira envers elle & envers ses sujets, de saçon qu'on ne leur donnera

point de juttes raifons de plainte.

II. Comme le principal différent, qui s'est élevé, confiste à savoir, " si les sujets du Roi " pouvoient passer & commercer librement par le territoire de la ville de Dantzig; " le magistrat promet & déclare par la présente. au nom de la dite ville & de ses corps de métier respectifs, qu'au cas que Sa Majesté le Roi de Prusse accorde aux habitans de la ville de Dantzig le libre passage sur la Vistule par ses Etats, dans ce cas les fujets de Sa M. Pruffienne auront pareillement la liberté de paffer avec des bâtimens & des chariots par le territoire de la ville de Dantzig, tant par eau que par terre, & sur les deux bras de la Vistule, & que tout ce qu'ils jugeront à propos de transporter d'une partie des Etats du Roi dans l'autre, ils pourront le faire librement & fans obstacle; dans lequel cas la ville s'oblige encore particulierement à rétablir le chemin & la navigation par tout le Krug, & a y ouvrir un passage libre pour les sujets de Sa M. Pruffienne, avec cette restriction

néanmoins, que la ville se réserve de détourner ce chemin dans les endroits, où il approche de trop près des fortifications de la ville, ou, au cas que cela sût trouvé impraticable, d'y mettre des barrieres, & de les fermer la nuit depuis le coucher jusqu'au lever du soleil. Il est convenu aussi, que les sujets de Sa M. Prussienne, qui passent par le territoire de la ville de Danizig, payeront les droits de passage sixés, mais pas plus qu'on ne perçoit des habitans mêmes de la

ville.

III. Comme Sa M. Prussienne a sérieusement à cœur de laisser à la ville de Dantzig son bien-être & sa splendeur, particulierement le commerce de Pologne, elle s'engage à lui céder exclusivement l'exportation des marchandises polonoises, pour autant qu'elle passe sur la Vidule par la ville de Dantzig & fon territoire; de façon que les habitans de la ville de Dantzig auront feuls le droit de paffer avec ·les marchandises qui viennent de la Pologne en descendant la Vistule, de toutes manieres, vers Dantzig, & delà par le Fahrwaffer, & de faire avec elles le commerce maritime. En conséquence Sa M. Prussienne fera à ses sujets les injonctions les plus férieuses de s'abstenir de tout commerce maritime, en passant par la ville de Dantzig & le Fahrwasser: &, asin que cet engagement foit observé avec exactitude. Sa Majesté Prussienne fera non seulement publier au bureau de la douane du Nouveau-Fahrwaffer les défenses les plus séveres, qu'il ne fera permis à aucuns des sujets prussiens de faire le commerce de mer ; mais elle accordera aussi, que le magistrat de Dantzig tienne un agent au Nouveau-Fahrwaffer, qui puisse veiller à ce que cet article foit exactement observé, & que les sujets prussiens ne transportent rien par cette route pour l'exportation maritime, foit que les marchandises foient prusfiennes ou polonoifes. Afin qu'il ne furvienne point de démêlés avec ce réfident, il ne fera pas en droit de visiter aucuns bâtimens prusfiens: il se gardera soigneusement de toute

358 Journal hift. & litt. contestation avec les officiers de la douahe prussiene; & il se contentera, lorsqu'il verra que des sujets pruffiens exportent des marchandifes pour la mer, en contravention au présent article, d'en informer le bureau de la douane prussienne, & (au cas qu'il n'y foit pas pourvu sur le champ par celui-ci) d'en instruire le magistrat de Dantzig , qui pourra alors obtenir l'indemnité de cette contravention chez le résident du Roi, ou, s'il en est besoin, chez les ministres de Sa Majesté, qui, pour autant que la réclamation sera fondée, ne manqueront point de l'accorder.

Vu donc que, par cette stipulation, la ville de Dantzig obtient toute sureté possible contre l'exportation, que feroient les fujets du Roi de marchandises par mer, il leur sera libre en revanche de faire venir toutes les productions & autres objets, dont ils auront besoin, de tels endroits & de telles person-nes qu'ils le jugeront à propos, & de les transporter par le territoire de Dantzig. Et, comme la ville reconnoit & accepte avec gratitude cette défense magnanime de Sa M. Prussienne, elle s'oblige réciproquement, de son côté, à ne point percevoir sur toutes les productions, fruits, marchandises ou effets, que les sujets prussiens transporteront, en pasfant fur fon territoire, foit par la Vistule ou par terre, d'autres ou plus grands droits de douane ou impôts, que de ses propres sujets.

IV. L'importation des marchandises par mer, par le Nouveau Fahrwaffer, reste libre & ou-

verte des deux côtés.

Afin qu'il foit observé une égalité raisonnable, Sa M. Prussienne approuve que le ma-gistrat de Dantzig leve sur toutes les marchandifes appartenant à des sujets prussiens, & transportées par le Nouveau-Fahrwasser, tels droits de transit qu'il croira convenables, mais qui néanmoins ne devront point surpasser les péages prussiens. Par contre, le magistrat de Dantzig promet de lever ces péages non auprès du Blokhuis, mais dans la ville; que les barques & navires prussiens ne

seront point forcés de décharger ou de le rendre dans la ville, & que les passeports pruffiens feront confidérés par les commis de Dantzig comme des documens légitimes, fans visiter ultérieurement ces navires.

Dans le cas où le magistrat auroit de fortes raifons de foupconner que dans de tels paffeports tout n'a point été déclaré & qu'ainsi il y a erreur ou fraude, il lui sera libre alors de faire visiter les navires au Blokhuis; mais, cela n'aura lieu qu'après qu'il en aura été donné connoissance au résident du Roi à Dantzig, pour qu'il puisse affister en personne, ou par un exprès de sa part, à la dite visite, afin de prévenir tout désordre, violence ou partialité dans ces visites.

V. Le magistrat de Dantzig s'engagera austi de laisser passer librement & sans obstacle, toutes marchandifes & effets qui appartiement en propriété à Sa M. Pruffienne, comme sel, porcelaines, fer, tabac, tout ce qui est né-cessaire aux troupes, comme montures, ar-mes, poudre, plomb, & autres sortes de munitions de guerre, sur l'exhibition de passeports fignés par le ministere roïal prussien, &

le tout sans pasement d'aucuns droits. VI. Comme il est survenu du mal-entendu à l'égard de la convention conclue le 3 Janvier 1771 entre Sa M. Prussienne & la ville, par laquelle le magistrat a résolu de ne point laisser demeurer des sujets prusiens dans la ville de Dantzig, fans avoir obtenu à cet effet la permission du ministère ou régence de pais de Sa Majesté : elle sera désormais applicable aux anciennes provinces de Sa M, & provinces acquifes depuis dans la Prusse occidentale, à partir de la date de la fignature de la présente convention; & il sera déclaré par le magistrat de Dantzig, qu'il promet au nom de la ville & des habitans que la dité antérieure convention sera observée en tous fes points, tant à l'égard de la Prusse occidentale qu'à l'égard des autres pais appartenans à Sa M.

VII. Par contre, Sa Majesté, desirant donner

une nouvelle marque de son affection pour la ville, rendra, à partir du jour de la figna-ture de la présente convention, les gens & individus qui se sont injustement soustraits à la/jurisdiction de Dantzig; & pour soulagement ultérieur de la ville, Sa M. en retirera pour toujours le commandement d'enrôleurs qu'il y a eu jusqu'à présent.

VIII. Les Juifs prusiens seront traités dans la ville de Dantzig & jurisdiction, comme les autres Juifs allemands; par contre les dits Juifs seront obligés de s'abstenir de tout commerce défendu par la police de Dantzig.

IX. Le magistrat de la ville de Dantzig, au nom de la ville & habitans, fous approbation particuliere de Sa M. le Roi de Pologne, qui ratifiera la dite convention, s'engageant de fuivre & d'observer la dite convention, Sa M. Prussienne pardonnera & mettra en oubli tout ce qui s'est passé pendant cette contestation; promettant en outre de favoriser le commerce de la ville de Dantzig dans toutes les occasions, d'annuller toutes les difficultés qui pourroient se rencontrer, & de défendre à ses sujets de la maniere la plus forte, de porter aucun obstacle à son dit commerce.

X. Pour plus d'éclaircissement des susdits articles, & sûreté, ainsi que pour le parfait rétablissement de la bonne intelligence entre Sa M. & la ville de Dantzig, il est convenu que tout ce qui sera stipulé dans ces cas par les plénipotentiaires, aura la même force que s'il avoit été inféré mot pour mot dans cette

convention.

La dite convention a été fignée & revêtue du sceau par les commissaires respectifs, munis des pleins-pouvoirs convenables; & Sa M. Impériale de Russie promet, avec consentement des deux parties, la garantie de cette convention, & des points y inférés. Ainfi fait à Varsovie, le 7 Septembre 1784.

La dite convention a été aujourd'hui, ad interim, jusqu'à l'arrivée des pleins-pouvoirs des députés, approuvée formellement de la part de Sa M. Pruffienne.

(Signé) L. V. Buchholtz.

ESPAGNE.

MADRID (le 30 Septembre.) Don Felix Oneille, gouverneur de Barcelone, vient d'être nommé capitaine-général du roiaume d'Aragon. On ne parle ici que de la retraite de Don Antonio Barcelo. Il l'a demandée. dit-on, au Roi avec instance, & il a obtenu cette grace dans toute fon étendue. Sa M. a bien voulu lui permettre de se repofer dans sa patrie de toutes ses fatigues. & d'y passer tranquillement le reste de ses jours. On rappelle à ce sujet qu'en 1775, après la malheureuse expédition d'Alger, Don O Reilly, qui en avoit été chargé, obtint aussi sa retraite, & qu'il fut nommé au gouvernement général d'Andalousie. Les Algériens, fiers du foccès de leur défense, le vantent aujourd'hui d'avoir donné le change aux Espagnols, sur la multiplicité de leurs batteries, par l'activité extraordinaire avec laquelle ils les ont fervies, & fur les dommages opérés par le bombardement, en allumant des feux dans leur ville pendant que les Espagnols tiroient hors de portée. & les affiégeans prenoient ces flammes pour celles des maisons incendiées. Pour pousser leur bravade jusqu'au dernier période, les Algériens menacent d'affiéger, ou du moins de bombarder la ville d'Oran, située dans la Barbarie, vis-à-vis de Carthagene, & que les Espagnols possedent depuis 1732. Le Roi d'Espagne a cru devoir faire mettre cette place

362 fournal hist. & lies. en état de défense; il a donné des ordres en conséquence, & y envoie le régiment de Seville pour en renforcer la garnison. Il à aussi donné ordre qu'une nouvelle escadre fortît pour examiner les démarches des Algériens & les inquiéter.

L'archevêque de Thebes, confesseur du Roi, a demandé sa démission; Don Julian de Galennya, nouvellement nommé à l'évêché d'Avila, le remplacera. - Il est arrivé à Cadix plufieurs navires richement chargés. On parle beaucoup d'une épidémie qui regne dans cette ville, qu'on a d'abord faussement confondue avec la peste; Don O Reilly a pris des mesures pour l'arrêter.

PORTUGAL.

LISBONNE (le 25 Septembre.) Le 9 de ce mois L. M. & la famille roiale font revenues de Mafra au chateau de Oueluz. La fin du mois prochain paroit être le terme fixé pour la cérémonie des demandes folemnelles relatives aux mariages conclus entre cette cour & celle de Madrid; le comte Fernan-Nunez, ambaffadeur d'Espagne, se mettra en route au commencement d'Octobre; & il fe fait ici de grands préparatifs pour fa réception, vu que ce seigneur fera sont entrée avec toute la pompe possible.

SUEDE.

STOCKHOLM (le 6 Octobre.) Depuis

1. Novembre 1784. 363 le retour du Roi de ses voiages, les bruits de guerre, qui s'étoient répandus, se sont évanouis. Il est vrai, qu'on s'occupe avec ardeur du rétablissement de notre matine; mais ces travaux sont l'effet naturel de l'attention de Sa M. à rendre son roi aume florissant & ses forces respectables. La marine suédoise consiste actuellement en 22 vaisseaux de ligne, dont le nombre s'accroîtra dans peu par la construction de plusieurs autres, qui sont déja sur les chantiers. La frégate, le Grypen, de 30 canons, est en armement pour transporter à l'isse de St. Barthélemy, cédée à notre couronne par la France, M^r. de Kopsi,

que le Roi en a nommé gouverneur.

Les habitans de cette ville, voulant témoigner leur joie du retour de notre Monarque après sa longue absence, & donner une preuve durable de l'attachement, qu'ils lui ont voué, ont présenté au Roi le plan d'un nouveau pont de maconnerie qu'ils feront bâtir à leurs fraix à la place du pont de bois fur le canal du Rittersholm; & S. M. l'aïant agréé, les travaux pour l'exécution ont déja été commencés. Le pont portera l'inscription Suivante: Gustavo III. O. R. Salvo & Sofpite - Ex Itinere Italico - Patria Reddito - Hunc Pontem Secto Lapide Constructum - Lignei Loco Jam Vetustate Collabentis - Fortuna Reduci & Latitia Publica - Dedicarunt Cives Holmenses. - D. III. Aug. MDCCLXXXIV.

Le Roi fera bientôt un voïage à Carlscrone; les deux frégates qu'on y a mises en 364 Journal hist. & liet. construction depuis peu, seront prêtes avant la fin de cette année. Nous comptons déja 4 vaisseaux de ligne dans les différens ports de ce roïaume.

DANNEMARCK.

COPPENHAGUE (le 10 Octobre.) Des lettres d'Islande écrites sur la fin d'Août, nous apprennent que le 14 & le 15 du même mois on y a reffenti plufieurs fecousses de tremblement de terre, qui ont renversé une trentaine de fermes dans les diffricts d'Olaufvoilum & de Skeidum. Dans celui de Seiffel les fecouffes ont auffi fait crouler plufieurs maifons. Le feu fouterrain oui a brûlé il y a quelques mois dans la partie orientale de l'isle , s'est éteint; mais il s'est élevé une épaisse sumée du terrein qu'il avoit occupé. L'ifle de Reikenas qui s'étoit élevée de la mer près d'Islande l'année derniere, a disparu. Au surplus la faison a été très-mauvaife dans cette contrée, & il y a eu une grande disette de fourage & particulierement de foin. L'hiver a été long & rigoureux. L'été a commencé tard, mais les chaleurs ont été extraordinaires pour le climat.

ITALIE.

Rome (le 30 Septembre.) Le souverain Pontise tint un consistoire au palais Quirinal, dans lequel à la recommendation de l'Impératrice i. Novembre 1784.

368
ratrice de Ruffie, il nomma cardinal M. Archetti, ci-devant nonce en Pologne & au-jourd'hui ambaffadeur-extraordinaire à la cour de Pétersbourg. Il y a eu à cette occasion des illuminations dans la ville; & le fecretaire d'état a expédié trois couriers, un à Brescia, lieu de la naissance du nouveau cardinal, un autre dans la Russe polonoise où se trouve actuellement M. Archetti, & le troisieme à Pétersbourg. Sa S. a aussi nommé évêque de Palestrine le cardinal Colonna; & a confirmé l'élection du nouvel évêque & Prince de Liege.

Il y a actuellement 23 chapeaux vacans a on parle depuis longtems d'une promotion de cardinaux; la ville de Rome l'attend avec impatience, parce qu'elle donneroit de l'emploi à bien des oisifs qui sont sur le pavé.

Naples (le 25 Septembre.) Le Roi voulant témoigner à l'abbé Fortis, professeur de Padoue; combien il est saissait de sa découverte qu'il a faite de la riche mine de salpétre naturel près de Mosseka, lui a accordé des lettres de naturalité dans les Etats de Sa Majesté, avec ordre de lui conférer une abbaie de 400 à 500 ducats de revenu annuel, & de lui saire passer un présent de 500 ducats pour faire un voiage dans son pais, à condition de revenir le plutôt qu'il pourra pour s'établir au service du Roi en cette capitale. En attendant on prend des mesures pour mettre en valeur la mine ci-dessus trouvée par ce savant naturaliste.

FLORENCE (le 27 Septembre.) On I. Part. Bb

yienr de publier une ordonnance du Grand-Duc notre Souverain contenant ce qui suit:

"Son A. R. étant informée que dans plufieurs endroits on avoit procédé contre les possesser débiteurs pour droits de tailles ou impossions communitatives sur leurs biens immeubles, ainsi que par exécution des meubles de leurs maisons, a déclaré qu'en traitant d'un impôt seulement prédiale, la faculté accordée par le nouveau réglement aux receveurs communitatifs de procéder pour droits non pasés avec privilege du fisc contre les possesser de terres ou autres biens immeubles soumis à une telle taxe, qui rendent l'année de revenu en especes ou en comptant, elle doit être supposée, limitée & restreinte au seul fequestre, ou faise des fruits des biens soumis à l'impôt, &c. "

Le Grand-Duc aïant pris en confidération l'état actuel des couvens de filles, & voulant que les jeunes personnes qui se consacrent à Dieu ne se méprennent pas sur leur vocation, vient de confirmer les réglemens donnés successivement le 20 Novembre 1753. le 18 Mai 1775, le 7 Juin 1780, le 3 Mars & le 25 Août 1781, & le 30 Juillet 1782. Il y a joint les dispositions suivantes: la cérémonie d'admission au noviciat se fera sans éclat, sans appareil mondain, fans musique, repas &c. La jeune novice ne fera point chargée pour la derniere fois de ces parures auxquelles elle doit renoncer, ni promenée & donnée, pour ainsi dire . en spectacle. Ni elle . ni ses parens ne pourront faire aucun don au couvent. fous quelque prétexte que ce foit. Il n'y aura aucun eccléfiaftique attaché aux communautés

1. Novembre 1784. religieuses, les fonctions ecclésiastiques devant y être suppléées par les évêques ou les confesseurs nommés par eux, ou à leur dé-

faut par leurs curés. Les administrateurs v introduiront l'économie, & lorsqu'il y aura des dettes on fuspendra toute réception jusau'a ce qu'elles foient acquittées.

Extrait d'une lettre de Tunis en date du 14 Septembre.

" L'escadre vénitienne arriva dans le goulet le i Septembre, elle s'y arrêta 5 jours, fans pouvoir ajuster avec cette régence le différent qui faisoit l'objet de son voiage; le Dey toujours ferme a résolu de ne faire la paix avec les Vénitiens qu'aux conditions propofées au commencement de la querelle; comme ils ne paroissoient guere disposés à s'y foumettre, leur escadre leva l'ancre le 6; sa direction fit croire qu'elle alfoit attaquer Biferte, mais après avoir croise 6 ou 7 jours & la hauteur de Porto-Farina, elle cingla vers la Sardaigne, dans la vue, à ce qu'on suppose, d'y faire de l'eau; elle en manquoit. ce qui paroitra fort extraordinaire vu le peu de tems qu'elle a mis à venir ici de Corfou: Enfin les opérations des Vénitiens nous paroissent bien singulieres, & il est impossible de se former une idée de ce qu'ils ont en vue de faire. L'amiral avoit laissé à l'embouchure de cette baie un vaisseau de ligne & un chebec, chargés de visiter tous les bâtimens qui arriveroient, mais non de les empêcher d'entrer; deux frégates angloises la Thétis & le Sphynx s'étant présentées le 8, le vaisseau de ligne lui tira 5 coups de canon; elles jetterent l'ancre, & le commandant anglois envoia auflitôt par un de ses officiers. au chef-d'escadre venitien une lettre, pour favoir fi les Anglois étoient en guerre ou en paix avec la république, & demander fatisfaction de l'insulte; celui-ci prétextant d'ignorer la langue angloise, fit passer la lettre

au chevalier Emo, par le moien d'un che-bec: ce bâtiment n'étant pas revenu le lendemain, le vaisseau de ligne mit à la voile; les Anglois croïant qu'il prenoit la fuite, le poursuivirent & lui tirerent deux coups de canon; dès-lors il jetta l'ancre, les Anglois en firent autant, & au moment qu'on le dispofoit au combat, on vit arriver le chebec: peu après le chef-d'escadre vénitien envoïa à bord du commandant anglois pour lui faire ses excuses & demander une entrevue, mais on lui répondit qu'il étoit trop tard ; le lendemain matin les deux frégates angloises entrerent dans la baie. Ce qu'il y a de singu-lier dans cette assaire, c'est qu'à la hauteur de Porto-Farina, le chevalier Emo avoit asfuré le cap. anglois que le port de Tunis n'é-toit point bloqué; reste à voir comment se terminera cette affaire. "

ALLE MAGNE.

VIENNE (le 4 Octobre.) L'Empereur n'est attendu de retour ici que vers le 10, vu que S. M. se propose, en retournant de la Bohême par la Moravie, de se rendre à Pesth, Bude, Tyrnau, & Presbourg, pour y voir les altérations, qui ont été faites par ses ordres, dans l'administration économique de ces différentes places.

Les nouvelles de Prague nous apprennent que le prince-évêque d'Ofnabruck a quitécette ville le 21 de Septembre paffant par Théréfienstadt & ensuite par Dresde & Leipsig pour se rendre à Hanovre. Sa Majesté Impériale est partie de la même ville le 23 prenant la route de Thérésienstadt & de Pless. Entre mille marques de biensaifance dont on gardera un souvenir éternel,

Sa Majesté a fait un présent de 300 ducats au professeur Herger, chargé de la direction des bâtimens publics.

Le général Nostitz a distribué 300 ducats entre les foldats & bas-officiers du régiment de Toscane; & il a fait aux officiers des préfens en effets d'or & d'argent. La cause de cette générosité est la satisfaction que Sa Majesté Impériale a témoignée lors des manœuvres au camp de Minkendorf. - Plufieurs officiers civils, qui, fous le prétexte d'indisposition avoient demandé d'être exempts pour quelque tems de leurs fonctions. aïant eu la mal-adresse de se trouver à des fêtes publiques, ont donné lieu à une commission de médecins, chargés par Sa Majesté d'examiner si ces Messieurs ont été réellement malades.

Le corps de négocians attend avec impatience le retour du Monarque, pour se jetter à ses pieds & lui faire ses humbles représentations sur le nouveau système de douane. Les commercans de Prague ont déja fait la même démarche quoique très-infructueusement. Si Sa M. Imp. persiste à maintenir ce réglement, on verra éclater plusieurs banqueroutes; les étrangers y perdront des millions. - Sa M. vient d'ordonner aux commissaires, chargés de placer les nouveaux colons qui s'empressent de venir dans les Etats de Sa M, de ne plus en receyoir jusques au 1 Septembre 1785: Sa M. jugeant ce tems nécessaire pour préparer les districts que l'on se propose de distribuer aux émigrans, qui

eux-mêmes pourront profiter de ce tems pour arranger leurs affaires & mettre leurs intérêts en fûreté. Pour empêcher de plus en plus la défertion . Sa Majesté vient d'ordonner que celui qui à l'avenir fera convaincu d'avoir favorifé un déferteur dans fa fuite, fubira le même châtiment que lui : en conféquence de cette ordonnance, cinq déferteurs condamnés à travailler aux fortifications, ont, en y arrivant, trouvé trois de ceux qui avoient favorife leur défertion. Un autre édit tend à empêcher efficacement les émigrations. Une ordonnance publiée récemment, défend l'usage des cercueils ou bières. & ordonne d'inhumer dorénavant les morts, cousus dans un fac de linge; & ce fac lors de l'enterrement devra être couvert de chaux. Les cadavres pourront être conduits aux cimetieres dans un cercueil: mais celui-ci ne fervira qu'au tranfport. Personne, de quelque rang ou condition qu'il foit, n'est exempté de cette ofdonnance, finon la famille impériale & le cardinal archevêque. - Parmi les autres changemens, que l'Empereur avoit ordonné de faire, étoit celui d'un cadastre militaire en Hongrie: mais cet arrangement y a rencontré tant d'opposition, que, sur les repréfentations de quelques comitats, l'exécution en a été du moins suspendue pour deux mois.

INSPRUCK (le 23 Septembre,) Un nouveau volcan vient de s'ouvrir dans le voifinage de cette ville, qui a répandu la terreur parmi les habitans: depuis huit jours le côteau appellé Martinswand. & la montagne ont été couverts de flammes : leur aspect est vraiment menacant: on a essaié vainement jusques à présent d'arrêter le progrès de ce torrent enflammé : le fommet de la montagne est inaccessible, il en roule de grosses pierres & le feu qu'elle envoie au loin, a déja brûlé plus de 30,000 voies de bois. On craint que ce feu ne s'étende jusques aux fotets de la ville, ce qui causeroit un dommage irréparable : aussi a-t-on pris toutes les précautions possibles pour les en garantir : plus de mille personnes sont occupées de ce soin. Le vent fut hier tres-violent & fomenta le feu qui entraînoit de plus groffes pierres qu'à l'ordinaire.

BERLIN (le 10 Octobre) Les grandes manœuvres d'automne à Porzdam s'étant terminées, les gardes du corps le régiment des gensd'armes . & ceux d'infanterie de Braun & de Bornstädt, qui y ont assisté, sont revenus ici avec leurs chefs, de même que le lieutenant-général de Mœllendorf, gouverneur de cette résidence, le lieutenant-général de Bulow, & les généraux majors de Phuhl de Holzendorf, von der Goltz, de Kalkreuth, & de Lottum. Le Roi a fait une promotion d'officiers-généraux à l'occasion de ces manœuvres. Les colonels de Bülow, de Chaumont, de Scheelen, de Koschenbahr, & de Goëtze ont été avancés au grade de général-major. quinze lieutenants-colonels à celui de colonel. douze majors à celui de lieutenant-colonel &c. Il est certain à présent, que le princeJournal hift. & list.

évêque d'Ofnabruck ne viendra point à Potzdam, comme l'on s'y étoit attendu. Cependant Sa M. lui a envoié en préfent deux
des plus beaux chevaux de main de fes écuries; & elle les fait conduire par un de ses
écuiers à Ofnabruck.

ANGLETERRE.

Londres (le 10 Octobre.) Le Roi & le ministere conserent journellement avec les ministres des Puissances étrangeres; mais toutes les follicitations qu'on peut tenter pour attirer l'Angleterre à prendre parti pour l'un ou l'autre, ne fauroient la détacher du système de neutralité qu'elle s'est proposé de garder dans les querelles du Continent. Le 28 du mois passé la cour expédia un courier à Paris. On le dit chargé de dépêches relatives au traité de commerce, qui se négocie acquellement entre les deux nations. Quant à celui de la Grande-Bretagne & l'Amériquequie, il n'en sera question qu'après la conclusion du traité avec la France.

Le général-major Campbell est désigné aujourd'hui pour commander les sorces britanniques dans l'Inde; & l'on dit que le comte, de Balcarras l'accompagnera pour commander, en second. Madame Hastings, épouse du gouverneur-général de nos établissemens en cette partie du monde, arrivée depuis peu du Bengale, a fait présent à la Reine d'un lit magnisque, fait à la maniere indienne. Les aideaux en sont d'une gaze extrémement finie, travaillée en oiseaux & en fleurs d'après nature, & entremêlée de paillettes d'or & d'argent. Le pavillon présente les armes d'Angleterre; & le tout est d'un goût & d'un travail exquis. On pense que ce lit pourra servir de lit de parade aux couches prochaines de Sa Maiesté.

La cour a reçu du Canada des nouvelles qui marquent que tout y étoit tranquille & que le commerce y faisoit de grands progrès. Il avoit été défendu à qui que ce soit de passer du Canada dans les Etats-unis sans une

permission spéciale.

On voit dans le parc de la magnifique terre du chevalier Gerard van Neck, dans la province de Suffolk, un chêne fuperbe, qui mérite que les voiageurs s'arrêtent pour l'examiner; il a, à 5 pieds de terre, 33 pieds de circonférence: on l'appelle le chêne de la Reine Elifabeth, parce que cette Princesse fe trouvant un jour sur les lieux, se plaça dans cet arbre, qui est creux, pour tirer le daim à son passage. Ce chêne étoit déja remarquable par sa grosseur dans ce tems, & il y a au moins 160 ans de l'époque qui l'a fait surnommer le chêne d'Elisabeth (a).

Le vaisseu de la compagnie des Indes le Walpole est arrivé le 13 de ce mois à Portse mouth; il vient de la Chine; parmi les nouvelles qu'il a apportées, se trouvent des détails sur le nausrage du paquebot l'Antelope

⁽a) Autres arbres remarquables par leur groffeur, 15 Nov. 1782, p. 398.

Journal hift. & lice.

dans les mers méridionales. L'équipage étoît composé de 50 hommes, tant Anglois que Chinois. Le 10 Août 1783 à minuit, le bâtiment donna fur des rochers à 5 licues de distance de Paline : pour éviter une mort certaine l'équipage se hâta de faire un radeau & de gagner la terre; il débarqua heureusement le lendemain au foir dans une petite isle voisine de la grande, n'aïant perdu qu'un feul homme qui se noïa; la crainte de tomber entre les mains des habitans de la grande isle, qui pouvoient venir dans celle où ils étoient, engagea ces infortunés à se réfugier dans un antre, formé par la nature au sein des rochers, dont l'accès étoit difficile. & où ils avoient l'espérance de tenir long-temps si on les attaquoit. Malgré leurs précautions ils furent découverts le lendemain: les Sauvages se proposoient de les traiter comme l'équipage d'un pirate malais qui avoit échoué dix mois auparavant sur les mêmes rochers, & qu'ils avoient condamné à l'efclavage; la vue de leurs mousquets & l'effet terrible de ces armes entre les mains des Européens, que leur firent connoître les Malais. les continrent à une certaine distance. Le 5e. jour le chef de la nation arriva dans l'isle avec 1000 hommes, dont il cacha une partie: & accompagné de 500 auxquels il fit quitter leurs armes, il s'approcha de leur afyle, les confidéra longtems avec une admiration qui prouvoit qu'ils étoient les premiers blancs qu'il voïoit; après avoir satisfait sa curiosité, il rejoignit son monde; le reste du jour & la nuit se passerent en cris de guerre de la part des Sauvages, & persuadé qu'ils projettoient une attaque, on sit tous les préparatifs de défense; les Anglois préparerent leurs mousquets, les Chinois leurs coutelas Leur bonne contenance en imposa, & le Roi sauvage leur fit demander par un Malais s'ils vouloient être ses amis, & le suivre à la guerre contre ses ennemis. Ces infortunés étoient en son pouvoir ; ils n'avoient que l'espoir de vendre chérement leur vie, ils accepterent ses offres

1. Novembre 1784.

& reftetent avec lui plusieurs semaines, pendant lesquelles ils furent obligés d'aller trois fois à la guerre; ils affisterent à quatre batailles, dont ils déciderent la victoire, & partirent après avoir contribué à faire reconnoitre l'autorité de ce prince dans tous ses pais. En dix huit jours ils gagnerent Macao, où ils vendirent leur bâtiment 700 dollars. Le Walpole qui toucha à ce port, les reçuit & les transporta à la Chine, On dit qu'ils ont avec eux un patent du Roi de Paline, qui le leur a consié pour lui faire voir l'Angleterre; mais pour être sûr qu'ils le rameneront, il a retenu un des leurs auprès de lui.

PAYS-BAS.

BRUXELLES (le 20 Octobre.) Mr. le comte de Belgiojoso a remis le 7 Septembre aux plénipotentiaires de L. H. P. à Bruxelles le mémoire suivant,

" Les arrangemens indiqués dans le mémoire remis à Mrs. les plénipotentiaires de L. H. P. le as Août, fout manifeltement l'ouvrage de la modération & du défintéressement de Sa M, ainfi que de fon affection pour la république. Ils font si évidemment & à tous égards à l'avantage de la république. qu'on devoit s'attendre que les Etats-généraux se servient empressés à faisir le moien proposé, par la générofité de l'Empereur, & à ne confolter que le mouvement juste & naturel de la reconnoissance. Mais au lieu de cela, ils ont préféré de prendre, avec une précipitation qui n'a point d'exemple. & qui est inconciliable d'ailleurs avec ce qui, dans toutes les occasions a été dit de leur part, & par leurs ministres, sur les formes de la conflitution de la république, une résolution très-peu mefurée, & qui alleguant vaguement, fans apparence de fondement ou de réalité, que la surete & l'indépendance de la république

Journal hift. & litt.

blique tiendroient à l'art. 14 du traité du 30 Janvier 1648, affecte même des doutes inconcevables fur l'étendue de la déclaration que contient le mémoire du 23 Août relativement à la navigation de l'Escaut, & en parle comme d'un objet dont il n'auroit seulement pas été fait mention jusqu'ici. Cet objet ne pouvoit cependant pas être, & n'étoit certainement pas nouveau pour les Etats-généraux : la réplique délivrée le 18 Août a défigné clairement le droit & le svstême de l'Empereur à cet égard, & ce qu'elle porte là-dessus, n'est même que le réfultat de ce que le plénipotentiaire de Sa M. a dit & témoigné à Mrs. les plénipotentiaires de la république dans toutes les conférences & dans toutes les occasions, même dès le principe de l'ouverture

de la présente négociation.

D'un autre côté Sa M. loin d'en vouloir à la sûreté & à l'indépendance de la république. qu'il n'est ni possible ni raisonnable d'attacher à l'ouverture de l'Escaut, est disposée à donner des preuves non équivoques du contraire. Ses sentimens pour la conciliation l'ont portée à subordonner ses intérêts & ses droits les plus certains & les plus positifs, sur des objets de la plus grande importance pour la république, à la sureté, à l'indépendance, à la confidération, & même à la convenance de la république; & ce n'est certainement pas dans le moment où l'Empereur faisoit des efforts de genérofité, en se bornant à ce qui tient à sa considération & à sa dignité, que Sa M. pouvoit s'attendre à une opposition, & beaucoup moins à l'expression d'une équivoque sur la nature de l'objet d'une déclaration qui porte clairement & visiblement für une navigation entierement & absolument libre & ouverte sur l'Escaut dans tout fon cours ; & qui étoit d'ailleurs d'autant moins susceptible de doute apparent, ou même raisonnable, que les Etatsgénéraux ne pouvoient de bonne foi pas se diffimuler que ce n'étoit qu'à une navigation prife dans le fens que desfus, que Sa Majesté pouvoit destiner des facrifices austi considérables .

bles, que ceux que fa modération extreme lui a fuggérés. Cependant, puisque les E. G. ont cru pouvoir supposer & articuler une interprétation différente auffi éloignée de l'efprit de conciliation, que des égards dus à la dignité de l'Empereur, & même de l'ordre & de la justice; vu d'un côté l'évidence des droits de Sa M. & de l'autre, les contraventions, & infractions multipliées & soutenues de la rép. à nombre d'articles du même tra te du 30 janvier 1648, le plénipotentiaire de l'Empereur perfistant dans fa déclaration que contient le mémoire du 23 Août, croit devoir répéter ici, que la condition relative à l'Efcaut, & fous laquelle Sa M. veut bien fe prêter aux renonciations & arrangemens indiqués, porte sur une navigation entierement & absolument libre & ouverte sur l'Escaut, dans tout fon cours. Et dans l'ensemble des circonstances Sa M, qui sait ce qu'elle doit à sa dignité, & à la gloire de son regne, comme au bien de fes sujets, doit s'attendre, que la raison, la justice, l'intérêt bien vu de la rép. l'emporteront sur l'obstination des vains préjugés, auxquels seuls on croit pouvoir attribuer l'allégué du motif insubsitant du salut de la république ; & que L. H. P. aïant mieux pesé & combiné l'ensemble, se rendront acceffibles à la reconnoissance, à la concilia-tion, au bien être démontré de la république; & que conduites par la prudence, comme par la justice, elles agiront de maniere à prévenir les événemens qui pourroient résulter d'une opposition destituée de toute apparence de fondement, & qui déceleroit un système diamétralement opposé aux assurances d'égards & de dispositions conciliatoires, prodiguées si fouvent de leur part : dispositions, que de fon côté Sa M, par les arrangemens indiqués dans le mémoire du 23 Août a réalifées d'avance avec un défintéressement qui ne peut manquer de lui attirer l'admiration de l'Europe. Le plénipotentiaire de l'Empereur ne fait

au reste pas de difficulté de déclarer que moiennant ce que porte le mémoire relative-

ment

378 Journal hist. & litt.
ment à la navigation de l'Escaut & aux limites de la Flandre, on consentira volontiers du côté de Sa M. à faire rentrer le surplus des arrangemens y mentionnés, dans les consérences ultérieures de la présente négociation.
Fait à Bruxelles, le 7 Septembre 1784.
(Signé) Louis, comte de Barbano de Belgiojoso.

Voici ce que l'on nous mande d'Ostende, du 12 Octobre. 4 Un vaisseau de guerre hollandois, d'environ 60 canons, accompagné d'un cutter & d'un brigantin, aïant paru hier à la vue de notre port, toutes nos barques de pêcheurs ont fait force de rames, pour se mettre en sûreté. Notre artillerie est prête à repousser toute espece d'attaque. En ce moment le capitaine Pittenhove, aïant à bord plusieurs officiers autrichiens, leve l'ancre pour cingler vers l'Escaut.

Des nouvelles postérieures annoncent que le brigantin, le Louis, parti d'Anvers pour la mer, & le navire Verwachting allant d'Ostende à Anvers ont été pris par les Hollandois. L'ordre impérial, dont le capitaine van Isseghem, commandant le brigantin, le Louis, étoit muni, & qu'il montra aux officiers hollandois, portoit ce qui suit.

De la part de l'Empereur & Roi. Le capitaine du brigantin le Louis étant destiné à se rendre directement avec son vaisseau & sa cargaison, sous notre pavillon, d'Anvers en mer, le long de l'Escaut, il est fait par la présente interdiction & désense expresse au dit capitaine & à son équipage de se soumettre ou d'obeir à aucune détention ou recherche quelconque de la part de quelques vaisseaux ou bâtimens de la république des Provinces-unies des Païs-bas, qu'il pourroit rencontrer sur la rivière de l'Escaut. Interdisons

& faisons pareillement défense au dit capitaine & a son équipage de faire aucune déclaration aux douanes de la république sur cette riviere, ou de les reconnoître en aucune maniere.

La garnison d'Anvers est aujourd'hui de A à 5 mille hommes : le régiment de Ligne y est attendu . & le général , prince de Ligne qui l'y conduira, fera nommé gouverneur de la ville. On a détaché un corps de troupes des garnisons de Mons, de Namur & de Luxembourg, tant pour renforcer la garnison d'Anvers, que pour concourir à la formation d'un camp de 6000 hommes près de Dieft, qui fera commandé par le prince de Ligne conjointement avec le comte d'Arberg. La destination de ce corps de troupes paroit devoir être, de contenir les Hollandois. & de les empêcher de venir lever des contributions jusqu'aux portes de Bruxelles . ce qui pourroit fort bien arriver . les Pais-bas étant absolument ouverts à l'ennemi depuis que la plûpart des villes ont été démantelées.

LA HAYE (le ao Octobre.) Les Etatsgénéraux ont répondu au dernier mémoire
du gouvernement de Bruxelles " Que les Etats
, ont seuls le droit de décider de ce qui im, porte plus ou moins à leur conservation
, & sécurité; qu'en conséquence L. H. P.
, esperent qu'on ne leur prendra pas en
, mauvaise part que, s'en tenant aux lu, mieres & aux sentimens de leurs ancêtres,
, elles regardent ainsi qu'eux la fermeture de
, l'Escaut, assurée par le traité de Muns-

(a) Sans doute que les traités sont quelque chose de bien respectable, & celui de Munster en particulier; un des plus solemnels, des plus longtems médités & résléchis, a fait la base de presque tous les accords, qui se sont faits depuis entre les Souverains d'Europe; quoique les Catholiques & les Maisons d'Autriche d'Espagne & d'Allemagne n'aient point eu à s'en louer, qu'innocent X l'ait regardé comme un objet de malédiction, il a été tou-jours confidéré comme un des plus grands plans de pacification que la politique ait imaginé. L'article qui regarde l'Escaut, quelque odieux qu'il fût de la part d'une nation re-voltée à l'égard de fes anciens Souverains, y a fans doute acquis la fanction du droit public. Mais fi cette même nation y a renoncé par des voies de fait, par des maximes contradictoires appuiées de toutes les ressources de l'Etat; il est évident que cet article ne subsiste plus, qu'elle même l'a anéanti, & que le manifeste qui tendroit à l'abroger par la voie des armes ne devroit être puisé que dans fa propre conduite, dans fes principes y enonces d'une maniere claire, précife, solem-nelle & constitutionnellement légale. Or l'univers fait que lors de la révolution d'Amérique toute la Hollande n'a jetté qu'un cri en fa-yeur de la liberté des mers: l'ancienne & longue alliance avec l'Angleterre, les égards dus à une Puissance voisine, amie, & redoutable, la dépendance essencielle des fujets de leur Souverain, la démarche peu délicate & toujours impolitique de se lier avec des ré-belles &c, rien de tout cela n'a pu décider la république en faveur de quelques entraves de commerce, mises par la puissance souve-raine à ses propres sujets ... On à donc conclu par-tout & on a dû le conclure, que les Hollandois étoient bien repentans & bien honteux d'avoir exigé une violence bien plus re1. Novembre 1784. 381

1. Novembre 1784. 381

1. Interest de l'indépendance & de la sûreté de la république; & qu'ainfi elles font obligées de perfifter dans leur refus conftant d'en laiffer la navigation libre, ainfi, & non plus, que celle aux Indes demandée également par Sa M. I. Enfin que d'après cette formelle déclaration, L. H. P. fe croient déchargées de tout reproche d'agreffion & d'hoftilités, s'il furvenoit des fuites qu'elles n'ofent pas prévoir, & auxquelles qu'elles n'ofent qu'elles n'ont en aucune manière donné lieu.

Le baron de Reischach, ministre impérial près la république des Provinces unies, aïant eu le 5 de ce mois une conférence avec les Etats généraux, leur communiqua, qu'un bâtiment devant partir d'Anvers, pour entrer en mer, entre les 6 & 8 Octobre, il avoit l'honneur d'en prévenir L. H. P, se flattant qu'on laisseroit passer librement ce navire, d'autant que le refus de son passage ou la moindre molestation feroit regardée

voltante, au traité de Munster. Et voilà tout à coup qu'ils assurent qu'ils sont ni honteux ni repentans... Tour est possible daus les révolutions des têtes humaines; mais il ne saur pas se fâcher si promptement contre ceux qui ne s'avisent pas de tout prévoir du premier abord. I Juin 1781, p. 270. 15 Juillet 1781, p. 407 15 Avril 1782, p. 563. 1 Mars 1781, p. 369. C'est par erreur qu'on a dit dans ce dernier endroit, p. 371, que le passage de l'Escaut étoit serme par des ouvrages de maçonnerie; les forts qu'on y a bâtis, ne prennent rien sur le cours du fleuve.

I. Part.

382 Journal hift. & liet.

comme une déclaration de guerre. Sur cette communication, les Etats-généraux ont d'abord envoié un messager d'état, pour porter au commandant des vaisseaux, stationnés à l'embouchure de l'Efcaut . l'ordre de laisser passer le dit batiment, sous protestation toutefois, que cette permission ne devroit tirer à aucune conféquence; mais malheureusement. ce qu'on avoit craint a eu lieu; favoir que cet ordre est venu trop tard, attendu qu'effectivement il oft arrivé deux heures après coup. Deux couriers, descendus le o entre 10 & 11 heures du foir . l'un chez le Prince Statthouder & l'autre chez Mr. Fagel, greffier de L. H. P, ont apporté la fâcheuse nouvelle, que le dit bâtiment, parti le 7, aïant Voulu passer par force le 8 au matin, le capitaine Volbergen, commandant le vaisseau. stationné près de Saestingen, à l'embouchure de l'Escaut, lui a lâché trois coups, le premier à poudre, le fecond à boulet dans le devant du bâtiment, & le troisieme sur le pont , lequel a porté: le patron , voiant que l'affaire devenoit férieuse, a baissé pavillon & a amené. Dès la réception de cette défagréable nouvelle, les Etats généraux, le confeil d'état. & les amirautés fe font affemblés. pour délibérer sur les mesures à prendre dans un cas si épineux. Leurs séances, auxquelles le Prince Statthouder a affifté, ont duré depuis 11 heures du foir jufqu'à 3 du lendemain, & à leur issue, plusieurs couriers ont été expédiés, entr'autres un à Vienne & un à Paris. Aussi le conseiller pensionnaire de

1. Novembre 1784. 363.
Bleifwyk a été envoié à Amfterdam, pour faire part de ce qui s'étoit passé à la régence de cette ville. On apprend que le navire parti d'Offende pour Anvers a été également arrêté & obligé d'amenet son pavillon.

On pouffe les préparatifs de guerre avec vigueur. Il a été expédié des ordres à 12 hourques & galiotes armées, de se stationner en toute diligence pour couvrir les ports de la Flandre. Quatorze cutters armés qui mouillent à Offende, & dont les 4 meilleurs étoient prêts, ont été achetés pour le compte des Hollandois. Deux sont déja arrivés à Goerée, & seront envoiés au plutôt devant Anvers, tandis que les autres vaisseaux de guerre sont par-tout en croisière, pour protéger la navigation & le commerce de la république.

Le 15 au foir, les Etats-généraux, le conseil-d'état, & les députés respectifs des colleges d'amirauté ainfi que celui des conseillers-députés de notre province , furent extraordinairement assemblés & Mgr. le Prince Statthouder affitta fucceffivement aux délibérations de ces affemblées refpectives: elles ont eu pour objet, à ce que l'on apprend, les mesures qu'il convient de prendre relativement aux mouvemens au'on apercoit de la part des troupes autrichiennes dans les environs de Lillo; mouvemens qui forceront notre république à se mettre en défense, de son côté maleré l'ardent desir de conserver la paix, dont elle a donné les preuves les plus convaincantes durant tout le cours d'une négociation, qui à bien des

384 Journal hist. & titt.

égards aura peu d'exemples dans l'histoire, & fur laquelle notre patrie pourra attendre avec tranquillité le jugement de l'Europe impartiale. Les Etats-généraux ont résolu d'accorder pour le 31 du courant des convois aux navires marchands, destinés pour la Manche & l'Angleterre. Du côté de terre, il se sait des envois d'artillerie & de munitions vers la frontiere menacée:, &, si la justice personnelle de l'Empereur, dont on attend toujours l'effet, n'empêche les hostilités de la part de ses officiers, des représailles seront, à

ce que l'on affure, inévitables.

Le duc Louis de Brunswich a écrit au préfident des Etats-généraux une lettre, pour lui notifier qu'il prenoit sa démission du service de la république: & la nuit du jeudi 14 au 15 de ce mois il est parti sans bruit de son gouvernement de Bois-le-Duc, prenant fuivant les uns la route d'Aix-la Chapelle, fuivant les autres celle de Bruxelles. L'on affure, qu'il a envoié tous les plans & autres papiers, qu'il avoit entre les mains, à Mgr. le Prince Statthouder, en lui annoncant fon prochain départ, qu'il a pareillement communiqué à MI. Fagel, greffier de L. H. Puissances, & à Mr. van Hees, fecretaire du conseil-d'état. La lettre. adressée à L. H. Puissances; aiant été ouverte dans leur assemblée, a été prise pour notification & renvoiée à l'examen de commissaires. Le tems développera, si c'est uniquement à la fuite des réfolutions déja prifes par les Etats de quatre provinces, c'est-à-dire.

I. Novembre 1784. par la pluralité des confédérés, pour démettre Mr. le duc Louis de Brunswich de ses charges & l'éloigner du territoire de la république, qu'il a pris le parti de le quitter volontairement, ou si c'est quelque nouvelle cause, dont la découverte vient de se faire, qui a précipité cette démarche de fa part. L'on affure, qu'il fera disposé de fes charges de la maniere suivante; savoir, que le prince-héréditaire d'Orange, fils aîné de Mgr. le Prince Statthouder, aura le régiment des gardes hollandoises, infanterie; que le baron van der Duin, général de cavalerie, aura l'escadron des gardes-du-corps; que le régiment des gardes-dragons, qu'a ce dernier, passera au lieutenant-général prince Frederic de Heffe Caffel, & celui de dragons, qu'a ce prince, au général-major baron de Verschuur, commandant en second des gardesdragons; enfin que le gouvernement de Boisle-Duc fera donné au général van der Dussen .

Le baron de Lynden, nommé envoïéextraordinaire de L. H. P. à la cour de Londres, a pris le 15 congé des Etats-généraux & va partir inceffamment pour fa deffination. Le même jour M^I. Torniello, réfident de Venife à Londres, qui est arrivé ici avec une commission de la part du sénat pour ajuster le différent substitant entre les deux républiques, a été en conférence avec le préfident de L. H. Puissances. M^I. Arnour Thierens a prêté serment à leur assemblée en qualité de directeur-général des établissemens

chef d'un régiment de carabiniers.

386 Journal hist. & liee.

de la république fur la côte méridionale & feptentrionale d'Afrique. M'. Abraham Heyliger a été nommé gouverneur des ifles de St. Euffache, St. Martin, & Saba; & M'. Jean-Corneille Bert, commandeur d'Effequebo.

FRANCE.

PARIS (le 15 Octobre.) Le Roi eft de retour de Fontainebleau à Versailles depuis avanthier. Sa M. vient de faire l'acquifition du château de St. Cloud pour la somme de six millions, moitié comptant & moitié en terres, avec la condition propofée par Mr. le duc d'Orléans, que tous les officiers au service de S. A. S. dans cette maison de plaisance, passeront à celui de Sa M. avec les mêmes fonctions qu'ils remplissoient. Ce château où est mort le Roi Henri III, a appartenu à la maison de Gondi, puis à la famille de Guénegaud, qui le céda à Louis XIV. Cette vente va remettre les chanoines de St. Cloud, ruinés par la perte d'un procès contre leur curé, par la fomme confidérable que leur doit procurer le revenu des lods & ventes, à partager entre eux & Mr. l'archevêque de cette ville. Mr. le baron de Breteuil est désigné pour être gouverneur de ce château. Ce ministre est l'auteur de tous les arrangemens pris pour cette nouvelle acquisition, ou pour la mettre en état de recevoir dans fes appartemens notre auguste Souveraine. Il y a des réparations à faire pour deux millions. On démolit St. Hubert & les

1. Novembre 1784. 387 matériaux ferviront à la reconfituction de Rambouillet, où on occupe 1100 ouvriers.

Le prince Henri est toujours ici. Ces jours derniers il a été à Vincennes; & il en parcourut le donjon, qui est ouvert aujourd'hui, & dont on va faire des magasins à blé. Le baron de Breteuil, secretaire-d'état, & M^T. le Noir, lieutenant-général de police, le requirent à la Bastille & lui sirent voir ce château dans le plus grand détail. Avec le goût observateur, qu'a cet illustre étranger, & les moiens qu'il a de le contenter, l'on conçoit aisement, que le séjour de Paris doit lui plaire, & qu'il n'y reste pas un moment oisse.

Il paroit un arrêt du conseil-d'état du Roi du 25 Août, portant réglement pour la petception du droit d'indule. Sa M. aïant reconnu que ce droit établi en 1769 fur les marchandises des Indes, de la Chine & des ifles de France & de Bourbon apportées par les vaisseaux françois, avoit rompu la proportion sagement établie jusqu'alors entre les marchandises de l'Inde & de la Chine provenant du commerce françois, & les mêmes apportées par le commerce étranger; qu'il en résultoit même que plusieurs, telles que le coton filé, les foies de Bengale, le poivre . le gingembre , l'étain . les gommes & les parfums, se trouvant plus chargées de droits lorsqu'elles sont amenées par le commerce françois que lorsqu'elles le sont par le commerce étranger, font moins propres à foutenir la concurrence dans les marchés de

l'Europe : elle a ordonné que ce droit feroit percu également à l'avenir fur les marchandifes de ces pais provenant du commerce étranger à leur entrée dans le rojaume, en fus de ceux auxquels elles font déja affujetties par les tarifs. Les mêmes marchandises provenant du commerce national, en fortant de l'entrepôt à la destination de l'étranger, en seront exemptes. On n'en excepte que les caffés de toute espece & les productions des isles de France & de Bourbon, qui refteront foumis au droit d'indult autant de tems que les productions de même nature provenant des isles & colonies françoises continueront d'etre affujetties, dans le même cas, au droit de domaine d'Occident. Les foies de Chine apportées par le commerce françois, quoique destinées à être confommées dans le roiaume. feront exemptes du droit d'indult, & celles apportées par le commerce étranger jouiront de la même franchise jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Le Roi a défendu toute exportation de grains dans le roi aume d'Espagne. Cet arrêt regarde sur-tout le haut & bas Languedoc, la Guienne, la Gascogne & la Navarre; le parlement de Toulouse s'y oppose; il allegue les mêmes mouis politiques que Sully, qui, aïant appris que Henri IV avoit sait la même prohibition, sit révoquer l'arrêt, en disant; s' Cc ne sont pas, Sire, les sujets de Phis, lippe II que vous punissez, ce sont les vôtres, que vous privez de leur commerce es se des facultés de pouvoir acquitter les subsidées.

I. Novembre 1784. 289 L'évêque de Lescar, frere du vicomte de Noë, écrivit au Roi, il y a sept ou huit jours, pour avoir une audience de Sa Maiesté: il l'obtint & lui remit un mémoire pour la justification du maire de Bordeaux. Sa M. l'affura, qu'elle l'examineroit. Quelques jours après le baron de Breteuil écrivit à Mr. de Lescar, " que, le Roi jugeant que , les affaires, pour lesquelles il avoit été , retenu à Paris, devoient être terminées. a il ne devoit pas tarder à fe rendre dans on diocese, qui pouvoit souffrir de son absence. & v rester jusqu'à ce qu'il reçût , les ordres du Roi ,. Mr. de Lescar répondit à cette lettre, " qu'étant retenu à Paso ris, comme membre de la commission pour la foi & hommage, établie par l'assemblée du clergé de 1782, il ne pouvoit s'éloie gner sans un ordre exprès du Roi, ou , fans une lettre de cachet . qui l'excusat auprès de ses constituans ,. Cette lettre de cachet fut expédiée le lendemain; & Mr. de Lescar partit vendredi pour son diocese. On dit, que la lettre de l'évêque au miniftre est fort vive, & que le prélat, très-diftingué par ses connoissances dans les belleslettres (puisqu'il s'occupe actuellement d'une traduction des orateurs grecs), n'a pas montré dans l'affaire du maire de Bordeaux, fon frere, toute la patience & la circonfpection, qui auroient été nécessaires pour éviter d'ai-

Deux jeunes gendarmes, detenus à la conciergerie, se sont révoltés; ils logeoient dans

grir davantage les esprits.

une chambre, entre les deux guichets, & ils jouissoient d'une forte de liberté, d'autant plus légitime, qu'ils étoient les pentionnaires du concierge. Le 28 Septembre, à 9 heures du foir, ils se sont embusqués, & pittolet au poing, ils ont tiré sur tous ceux qui ont ofé les approcher; ils ont tué un geolier, nommé François; ils en ont blessé un fecond, mort dans l'après-midi du 29. Le 3e. a eu le corps laboure de deux balles; mais fa bleffure ne paroit pas mortelle. Les assiéges se sont defendus jusques à 4 heures du matin, qu'on a pu les inonder dans leur chambre. Alors ils fe font faillé prendre. Le baillage du palais les a condamnés à être roués. L'appel aïant été fait, la chambre des vacations affemblée le 4 de ce mois a rendu une sentence confirmative de celle du Châtelet contre les deux malheureux jeunes gens. M^r. le maréchal de Cattries a beaucoup travaillé pour obtenir du Roi leur grace, ou du moins un changement de peine; mais toutes les démarches de ce ministre ont été malheureusement infructueuses, & la séntence a été exécutée, Mr. le marquis de Conflans. étant à la chasse avec Sa M. lui a demandé auffi la grace des deux gendarmes. Ils ont tué un guichetier & hlessé dangereusement un autre, disoit ce Seigneur; mais c'étoit pour obtenir l'ur liberté. J'en aurois peutêtre pu faire autant à leur place. Malheur à vous Mr. le marquis, a répondu le Roi; car yous n'obtiendriez pas votre grace! On

On dit que Monfieur a demandé au Roi fon frere la permission d'obliger les Chartreux à lui céder leur monaftere & leur jardin contigus à la promenade du Luxembourg; qu'il offroit de faire construire une belle Chartreufe pour eux dans la forêt de Brunoy; & que Sa M. a répondu : le ne puis ni ne dois vous accorder votre demande; ma maxime est de laisser les choses telles qu'elles sont. (a)

Il est décidé qu'en tems de paix les compagnies d'infanterie seront de 104 hommes & en tems de guerre de 174, y compris les officiers au nombre de fix a favoir a le capitaine en pied, le capitaine en second, les deux lieutenans & les deux fous-lieutenans. Les officiers de remolacemens ne seront emploïés que dans les deux premieres centuries. Chaque compagnie devra avoir dix appointés. On n'a ni augmenté ni diminué le nombre des fouriers, fergens & caporaux. On exerce tous les jours le mieux qu'il est possible les fix bataillons du régiment des gardes francoifes, pour leur faire exécuter toutes les évolutions de la guerre.

Les personnes qui ne veulent que s'amuset ou qui ne font pas affez riches pour faire enlever des ballons remplis de gaz inflammable en font partir de tems en tems felon la méthode de Montgolfier, & cela malgré les dé-

fen fes

⁽a) Réflexions fur la fagesse profonde de cette réponse, 1 Déc. 1782, p. 483. ____ 15 Mai 1783, p. 96.

Tournal hift. & liet.

202 fenses & la vigilance de la police. Mais comment empêcher qu'un particulier dans fon jardin . dans la cour de son hôtel , ne construise un ballon, & ne le fasse partir; ses gens n'iront pas le dénoncer; & lorfqu'il est en l'air qui dira d'où il est parti? Cependant un pareil amusement peut avoir des suites funestes. & vendredi dernier on pensa les éprouver : un ballon de cette espece fait en papier, de 8 à 10 pieds de diametre. tomba enflammé dans la foire St. Laurent fur la loge oui renferme des animaux furieux. tels que tigres, léopards, lions &c.; heureusement que c'étoit en plein jour; les pompiers accoururent, le globe fut enlevé & éteint avant que d'avoir pu embraser la loge qui par bonheur étoit couverte en tuiles. Mrs Robert font allés tomber à Beuvri près de Bethume où ils ont été très-bien recus par le prince de Ghistelle; ils n'ont feu donner à leur ballon la direction qu'ils avoient annoncée, leurs moiens étoient trop foibles pour en espérer le moindre effet; & quelques foient ceux qu'on pourra tenter, il est à craindre que l'académie de Lyon ne soit obligée de réferver le prix qu'elle avoit propofé pour cet objet. L'entreprenant MI. Blanchard avoit avoué lui-même qu'il ne pouvoit compter fur ceux qu'il avoit imaginés. lorsqu'il passeroit le détroit de Calais. Il devoit partir de Londres du 16 au 20 Septembre. & annoncoit fastueusement que tous les vaisseaux qui bordent les côtes d'Angleterre & de France, seroient sous voile le jour de

fon départ, foit pour lui prêter fecours, s'il en avoit besoin, ou pour être témoins de son triomphe! Ce hardi navigateur auroit-il éprouvé le sort de Léandre, & la Manche auroit-elle été aussi fatale au physicien françois que

que le tems nous apprendra.

On fent que les ballons auroient donné quelque trêve à M^r. Mefmer & à ses adhérens, quand même le public n'auroit pas été las de toutes les imbécilles querelles auxquelles le magnétisme a donné lieu: non-seulement le public sensé laisse aujourd'hui Mesmer en repos & ne s'occupe pas de lui, mais ce qui est plus fâcheux pour lui c'est que ses partisans mêmes l'abandonnent &

l'Hellespont à l'amant de Héro? C'est ce

ne lui font plus aucun accueil.

Les bonnes gens de Vincennes, de Charonne, de St. Maur &c, sont persuadés que Poullalier, chef d'une bande de voleurs, a le don de se rendre invisible; ils affurent que des cavaliers de maréchaussées l'avoient arrêté; ils le conduisoient à la brune disent-ils. pour l'amener à Paris , lorfqu'ils fe font apperçus que leur proie, évadée, avoit substitué dans ses liens, une botte de foin, que fes conducteurs ont appercue à Vincennes. Ce merveilleux mêlé à la terreur que le scélérat inspire, fait désespérer qu'il soit jamais pris. Il a , comme Cartouche, le fanatisme de fon état. Il écrit aux officiers de maréchaussée de prendre garde à eux; qu'il leur en doit, depuis longtems, & qu'aïant encore 6 mois à vivre, il faura les emploier à fe

Journal hift. & liez. 394 faire justice. Il a, dit-on, rencontré, il y a quelques jours deux cavaliers, qui, fur la route de Brie Courte Robert conduisoient deux déserteurs; il a eu l'air d'en avoir pitié: Mes pauvres camarades, leur a-t-il dit, je suis bien fache de votre malheur; il a tiré deux écus de 6 francs, qu'il a distribués à chacun de ces deux transfuges. Puis il a piqué des deux, en difant aux cavaliers: à Dieu Messieurs, Poullalier vous salue, - Deux libraires, incarceres, depuis le 17 Août, à l'hôtel de la force, sont condamnés à une amende de 1000 livres, qu'ils seront obligés de paier, à peine de contrainte par corps. le premier étant suspendu pour trois mois & le fecond déclaré incapable de jamais exercer le commerce de la librairie, pour avoir vendu des brochures prohibées, faisses dans leurs magafins, par les commissaires.

Nos frontieres font garnies de troupes fans que l'on prévoie à quoi elles doivent fervir, tant le fecret du cabinet est grand. On ne peut se dissimuler que la fituation des Hollandois devient tous les jours plus critique; leurs diffensions intestines & la guerre au dehors paroissent à quelques spéculateurs des annonces de leur perte. On ne sait pas encore si la France s'intéressera pour eux, mais bien des gens les plaignent & seroient fâchés qu'une république sondée par tant de valeur & d'industrie eût si peu duré. Il saut convenir cependant que leurs efforts n'ont pas toujours été des efforts de vertu & que l'humanité n'a

1. Novembre 1784. pas toujours gagné à leur commerce (a). L'auteur des Annales politiques ne leur épargne Ann. pol. pas cette observation. Mais a l'examen, 1784, t.XI. dit-il. & en approfondiffant les détails, de combien de violences cette gloire n'estelle pas fouillée? combien d'excès ignominieux & de rapines déshonorantes déparent ces palmes & ces lauriers! combien ces hommes devenoient emportés, impitoiables, avares, féroces même, fur les ordres, , je ne dis pas de leurs Souverains, mais d'une compagnie de marchands à qui rien ne répugnoit pour s'enrichir, à qui rien ne coutoit pour ruiner fes rivaux. " L'histoire n'a pu dissimuler ces attene tats dont plusieurs décelent autant de la-, cheté que les autres prouvent de barbarie: .. de ce genre est la honteuse tolérance dont , le pavillon bollandois jouit fur les côtes du Japon, & la proscription du christianisme qui l'a précédée & l'inconcevable fervitude qui continue encore de la fiéas trir. .. " Dans le reste de l'Asie c'est avec le sang des naturels & des étrangers que la puif-, sance de la compagnie a été cimentée : , c'est en violant tous les droits, en tyrannifant les princes & les peuples, que le fceptre des Bataves s'est affermi sur toutes

sopposant par des dévastations scanda-

.. leufes

⁽a) 1 Avril 1784, p. 554

Tournal hift. & liee.

206 leuses aux bienfaits de la nature : c'est en lui défendant d'être féconde sans sa permission, en faifant avorter ses fruits, en les détruisant quand leur abondance pa-, roiffoit contraire à une politique adroite autant qu'infatiable, que la compagnie hollandoife a fignalé & confolidé depuis le Cap de Bonne-Espérance jusqu'aux Moluques son empire, ou plutôt la tyrannie , impérieuse qu'elle a exercée pendant deux fiecles for les trois parties de l'ancien monde. ..

66 En Europe la république a commis moins de ravages apparens que dans l'Afrique & dans l'Asie (a). Mais d'abord c'étoit par son despotisme destructeur sur ces deux dernieres qu'elle perpétuoit la dépendance de l'autre; & dans celle ci même od il y a peu de Puissances qui n'aient à ré-. clamer contre elle, ou pour des usurpations injustes, ou pour des traitemens injurieux non moins propres à faire des plaies profondes, à nourrir dans les ames un fecret destr de vengeance.

Nouvelles

⁽a) L'Annaliste se trompe étrangement, ou bien, tantinet philosophe, il a regardé comme une bagatelle les horreurs incroïables exercées contre les Catholiques , horreurs dont on ne trouve pas d'exemple chez les Iroquois & les Chicacas. V. le J. du 15 Août 1778, p. 572. I Juillet 1783, p. 369 Les articles TOLEDE & PHILIPPE II dans le Diël. hift. Musius dans le Suppl.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur, accompagné du comte de Brown, général d'artillerie, est arrivé le 8 Octobre à 10 heures & demie du matin de Tirnau à Presbourg, Sa M. a continué fa route le lendemain fur Bude. Il est arrivé à Vienne deux couriers, dont l'un venoit de Berlin, & qui ont apporté des dépêches si importantes qu'on les a envoices fur le champ à Sa M. La commission de santé a fait des représentations au sujet de la dernière ordonnance de l'Empereur concernant les enterremens, particulierement pour ce qui regarde le transport des cadavres au cimetiere dans un cercueil commun, puisqu'il est à craindre qu'un pareil usage ne serve quelquesois à communiquer les maladies. En conféquence de Sa M. *. Le Pécheur, bâtiment au * 1 Fév. trichien, venant de Barcelone, a péri à 13 1784, p. 206. milles de Triefte, avec toute sa cargaison. Le capitaine & le pilote ont été engloutis par les flots; & matelots fe font fauves à la nage. Extrait de la gazette de Bruxelles. "Le Verwaching étant parti le 12 Octobre d'Oftende pour Anvers, a été arrêté à l'embouchure de l'Escaut par l'escadre du vice-amiral Reyns, dont il s'y est trouvé entouré, a ant été poursuivi & serré par dissérens vaisseaux de cette escadre qui croisoient dans ces parages; ainfi c'est toujours la force ouverte que les Hollandois ont opposée au passage de ce navire dans le Hont, quoique cette partie de l'Escaut doive à tous égards être réputée & confidérée comme pleine mer; & la violence dont ils ont use à l'égard de ce navire, n'en est pas moins caractérisée, quoiqu'ils ne l'aient pas canonné comme le brigantin le Louis, qui avoit été expédié d'Anvers; ce dernier navire est revenu le 17 à la Philippe, où il a jette l'ancre; mais il n'a pris ce parti con-I. Part.

formément aux ordres du Gouvernement, qu'après y avoir été contraint par la menace que les Hollandois lui ont faite de le couler à fond s'il ne retrogradoit. Le brigantin le Verwachting arrêté sous le canon du vaisseau amiral hollandois devant Flessingue, a également ordre du Gouvernement de ne point rétro-grader quand même les Hollandois voudroient le relacher, à moins qu'il n'y foit contraint par la force. Le fous-lieutenant du régiment de Murray, van Gulpen, qui étoit à bord de ce navire par ordre du Gouvernement, & les fieurs Wielant & Bouvet qui s'y trouvoient comme chargés de la commission mercantile. l'ont quitté après que les Hollandois s'en furent emparés ». Le prince de Ligne est arrivé le 16 à Anvers, où il doit commander la garnison. Le lendemain il fit la revue des deux premiers bataillons de son régiment d'infanterie. Le troisieme bataillon a marché sur Lier, dont une division du régiment de dragons d'Arberg avoit déja pris la route des le 15 de ce mois. Les miniftres plénipotentiaires des Etats-Généraux, auprès du Gouvernement des Pais-bas autrichiens, font encore à Bruxelles, mais on remarque que les susdits ministres se disposent à leur départ. ___ On mande de Paris qu'on y a recu, le 14, la nouvelle de ce qui s'est passé le 8 sur l'Escaut, entre le bricq autrichien & la frégate hollandoise, ainsi que de la résolution de L. H. P. prise à cet égard. On ajoute que cet événement y a causé beau-coup de sensation; & l'on y prétendoit que le ministere auroit bien souhaite qu'on eut pu le prévenir, d'autant qu'il seroit difficile maintenant de ramener l'affaire en négociation. —— Selon quelques avis, la conven-tion qui circule dans le public touchant la ville de Dantzig, n'a pas encore toute l'authenticité ou du moins toute la confiftance que l'on supposoit. — On mande de la Calabre qu'une fecousse terrible de tremblement de terre, s'y est encore fait fentir le 12; qu'une grande partie des édit. Novembre 1784.

399
fices nouvellement confiruits ou réparés, a été renversée; & que grand nombre de personnes ont été écrafées sous les ruines.

La Jamaïque & quelques isles voisines ont extrémement souffert d'un terrible ouragan, arrivé le 30 Juillet. L'on estime les dommages causés tant à Kingston qu'au Port-Roïal & dans les deux havres, suivant le calcul le plus modéré, à 800 mille liv. sterling, sans parler du grand nombre de personnes our

parler du grand nombre de personnes, qui ont peri. A la Havane l'on a essuré un orage presou aussi furieux dans le cours du mois de Juin dernier; mais ses ravages, qui ont duré 14 heures, ne se sont pas étendus beaucoup au-delà de la ville.

Dans le dernier Journal, p. 308, l. 4, le 30 Octob. lifez le 30 Sept.



TABLE.

Turquir. on	(Constantinople.	Olog.
Russie.	Pésersbourg. Mohilow.	349 351 353
Polognes	{ Var so vie. Dantzig.	354 355
Beyagne.	(Mádrid.	361
PORTUGAL.	(Lisbonne.	362
Suede.	(Stockholm.	362
DANNEMARCK.	(Coppenhague.	364
ITALIE.	Rome. Naples. Florence.	365 365 365
ALLEMAGNE.	Vienne. Inspruck. Berlin.	368 379 371
ANGLETERRE.	(Londres.	372
PAYS-BAS.	{ Bruxelles. La Haye.	375 379
FRANCE.	(Paris.	386
	Nouvelles diverses.	397